



## Les Ramezay et leur château

Victor Morin, LL.D., M.S.R.C.

Number 3, 1938

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078858ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078858ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Morin, V. (1938). Les Ramezay et leur château. *Les Cahiers des Dix*, (3), 9–72.  
<https://doi.org/10.7202/1078858ar>

# **Les Ramezay et leur château**

---

*Par VICTOR MORIN, LL.D., M.S.R.C.*

---

Parmi les officiers qui accompagnaient le marquis de Denonville, appelé au gouvernement de la Nouvelle-France en 1685, se trouvaient deux fils de famille destinés à jouer un rôle important dans l'histoire de ce pays. C'étaient Philippe de Rigaud, fils du marquis de Vaudreuil, et Claude de Ramezay, descendant d'une vieille famille écossaise établie en France et propriétaire des seigneuries de la Gesse, de Montigny et de Bois-Florent<sup>1</sup>.

A peine étaient-ils entrés dans la vie mouvementée de la colonie à cette époque, en prenant part aux expéditions aventureuses contre les Iroquois, que leur valeur fut mise à l'épreuve sur un champ plus glorieux encore car ils étaient aux côtés de Frontenac lorsque ce fier gouverneur répondit aux sommations de l'amiral Phipps « par la bouche de ses canons ». Ils ne tardèrent pas à en recevoir une double récompense, car les vaisseaux de la flotte anglaise avaient à peine levé le siège de Québec que M. de Vaudreuil faisait la conquête de Louise-Elizabeth Joybert de Soulanges et M. de Ramezay celle de Marie-Charlotte Denys de la Ronde. Ces deux mariages furent célébrés au mois de novembre 1690 avec le plus grand éclat; mais si les secrets de l'avenir leur eussent été connus à ce moment, le bonheur des époux en eût été fortement assombri, car un des fils de Ramezay devait signer la capitulation de Québec et un fils de Vaudreuil celle de Montréal soixante-dix ans plus tard.

A ce moment, pourtant, le ciel était sans nuages, l'avenir était rempli de promesses, et c'est en souriant que ces deux couples s'engageaient dans le chemin de la vie. Le succès et les promotions rapides

---

1. Nous rectifions ici l'orthographe de ce nom qu'on écrit habituellement Boisfleurant.

semblèrent en effet justifier leur confiance. Philippe de Rigaud, chargé du commandement des troupes de la colonie, était appelé au gouvernement de Montréal en 1698 et, devenu marquis de Vaudreuil à la mort de son père en 1702, il remplaçait M. de Callières comme gouverneur de la Nouvelle-France l'année suivante. Claude de Ramezay, déjà gouverneur des Trois-Rivières au moment de son mariage, devenait commandant général des troupes à la suite de son ami Vaudreuil et lui succédait également dans le gouvernement de Montréal en 1704. Ces diverses nominations furent cependant l'objet de quelques rivalités et bientôt l'amitié des deux compagnons d'armes s'en ressentit assez fortement.

Suivons notre nouveau gouverneur à Montréal, et, pour nous rendre compte de l'oeuvre qu'il y accomplit, voyons d'abord quelle était la situation matérielle de cette ville et le mode de vie de ses habitants au moment où il venait prendre possession de sa charge.

#### I.—ASPECT DE MONTREAL AU XVII<sup>e</sup> SIECLE.

Jusqu'à la construction de l'Hôtel-Dieu en 1644 et du château de Maisonneuve en 1650, les habitants vivaient pratiquement tous à l'intérieur du fort de Montréal qui les protégeait contre les attaques des Indiens; mais, à partir de cette époque, quelques colons se risquèrent à bâtir des maisons sur les terres qui leur avaient été concédées près du fort où ils pouvaient se réfugier facilement dès la première alerte. Dans l'espace de vingt-deux ans, 94 maisons furent ainsi construites, la plupart en bois, mais quelques-unes en maçonnerie de pierre avec doubles portes et contrevents en fer pour se protéger contre les attaques; ce mode de construction dura pendant plus de cent ans et on en voit encore quelques exemples dans les plus anciennes rues.

Ces maisons se composaient habituellement d'une seule pièce au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus pour l'emmagasiner de la récolte. Comme l'alignement des rues ne fut établi qu'en 1672 par le

notaire-arpenteur Basset, les premières constructions furent érigées sans ordre défini, suivant le caprice du propriétaire, et sans s'occuper des inconvénients qu'on pouvait causer aux voisins; quant aux prescriptions de l'hygiène, elles étaient à peu près inconnues, ou du moins méprisées.

On creusait les caves en rejetant la terre n'importe où et, comme il n'y avait pas d'égoûts ni de trottoirs, le piéton trébuchait à tout moment sur les accumulations de déchets ménagers ou s'enfonçait dans les cloaques. Le Conseil Supérieur de Québec trouvait même nécessaire d'adopter un règlement pour la capitale du pays, en date du 1er février 1706, prescrivant à tous propriétaires et constructeurs de maisons (j'hésite à citer textuellement) « d'y faire des latrines et privés afin d'éviter l'infection et la puanteur que ces ordures apportent lorsqu'elles se font dans la rue »<sup>1</sup>.

Ajoutons à ce tableau l'absence de luminaire dans les rues, les orgies des débits clandestins d'alcool, les querelles de la soldatesque, le danger continuel d'attaque des Indiens, et l'on comprendra que les hommes du guet qui circulaient à de rares intervalles, en s'éclairant de la lueur tremblotante d'une chandelle enfermée dans un falot de fer-blanc troué, pouvaient difficilement protéger le passant attardé après l'heure du couvre-feu.

C'est dans ces conditions que M. de Ramezay vint prendre possession de son gouvernement de Montréal; mais avec l'énergie et le talent d'organisation dont il avait fait preuve aux Trois-Rivières, il ne tarda pas à mettre de l'ordre dans ce chaos. Un de ses premiers soins fut d'inviter l'intendant Raudot à se rendre personnellement compte des conditions antihygiéniques de sa ville et, comme résultat de cette visite, une ordonnance était promulguée le 22 juin 1706, à son de cor et de tambour, puis affichée suivant la coutume, défendant « à tous les habitants *de quelque qualité et condition qu'ils soient*, de garder aucuns cochons dans leurs maisons et de jeter aucunes im-

---

1. Cf. *Registre des Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur pour 1705 et 1706*, folio 28.

mondices, terres et fumiers dans les rues, afin de ne pas gêner l'écoulement des eaux »; la même ordonnance fixait les jours de marché aux mardis et vendredis et cette coutume s'est conservée jusqu'à nos jours<sup>2</sup>.

On trouvera peut-être ces détails incongrus, mais j'estime que rien ne peut nous donner une idée plus exacte du genre de vie de nos ancêtres que la lecture de ces vieux documents officiels. L'expression qui applique cette ordonnance à toutes personnes « de quelque qualité et condition qu'elles soient » est particulièrement savoureuse; elle ouvre la porte à tout un monde de suppositions!

Monsieur le gouverneur de Montréal avait cependant des visées plus ambitieuses encore: il voulait doter son gouvernement d'une résidence digne de l'importance de sa charge<sup>3</sup> afin d'y donner audience à ses administrés et d'y recevoir, dans des fêtes brillantes, les membres de cette noblesse française qui était venue en si grand nombre au Canada. Son prédécesseur, M. de Callières, ayant bâti son manoir à l'extrémité occidentale de la ville, sur l'emplacement du Fort de Montréal, M. de Ramezay jeta les yeux, pour la construction du sien, sur l'extrémité orientale où il acquit de son beau-frère, Nicolas d'Ailleboust de Manthet, un emplacement situé sur la rue Notre-Dame, en face du jardin des Jésuites (site de notre hôtel-de-ville actuel)<sup>4</sup>; il passait ensuite un contrat avec Pierre Couturier, maître-maçon et architecte, devant le notaire Adhémar, le 27 avril 1705, pour la construction d'un édifice qui devait être de 66 pieds de longueur par 36 de largeur mais dont les dimensions furent subséquemment agrandies, telles que nous les voyons aujourd'hui, d'un pignon à l'autre.

---

2. *Ordonnances et Jugements des Intendants du Canada de 1705 à 1707*, vol. I, folio 50.

3. Le traitement du gouverneur de Montréal était de 3000 livres (\$500.) par an, y compris ses frais de résidence.

4. L'acte de cette vente ne fut cependant signé qu'après la prise de possession du terrain et la construction des bâtisses. Voir au greffe du notaire Adhémar en date du 15 septembre 1705.

Cette bâtisse est construite sur une double voûte longitudinale dont les murs ont trois pieds et demi d'épaisseur à la base et vont en s'élargissant vers les cintres de façon à aménager un four à cuire le pain dans l'arête centrale, avec grandes cheminées pour les cuisines et les foyers de chauffage. Les planchers sont en dalles de pierre de 5 pouces d'épaisseur supportées par des lambourdes de 12 pouces de diamètre, ce qui rend pratiquement cette construction à l'épreuve du feu; l'architecture est de style normand comme la plupart des maisons canadiennes de cette époque. La salle des portraits est de construction plus récente; elle repose sur des voûtes en briques qui datent d'un peu plus de cent ans, et les tourelles de ses deux extrémités n'ont été construites qu'en 1903.

La famille de Ramezay était très estimée. Des seize enfants nés du mariage de Claude avec Marie-Charlotte Denys de la Ronde, quatre fils devinrent de brillants officiers, deux filles contractèrent de belles alliances et deux autres renoncèrent au monde pour entrer en religion. De son côté, la famille Denys était nombreuse et considérée; Simon Denys, sieur de la Trinité, et ses fils, Pierre, sieur de la Ronde, Paul, sieur de Saint-Simon, ses filles, Françoise, épouse de Jacques Cailleteau puis de Michel Leneuf de la Vallière, Marguerite, épouse de Michel Cressé, Barbe, épouse d'Antoine Pécaudy de Contrecoeur puis de Louis-François de Gannes de Falaise\*, Charlotte, épouse de Pierre de Brahé Dupas\*\* puis de Pierre Boucher de Boucherville, ainsi que leurs cousins les Denys de Vitré, les Denys de Bonaventure, les Denys de Fronsac, se sont alliés aux plus nobles familles, de sorte que la parenté du nouveau gouverneur de Montréal était très étendue. Les visites fréquentes des parents et alliés de madame de Ramezay, les relations de l'ancien commandant des troupes avec ses compagnons d'armes et les devoirs de ses nouvelles fonctions imposaient à M. de Ramezay l'obligation de donner souvent des fêtes brillantes qui con-

---

\* Seigneur de Saint-Denis (sur Richelieu) qu'il nomma ainsi en l'honneur de son épouse.

\*\* Seigneur de l'île du Pas, entre Sorel et Berthier.

trastaient violemment avec la sordidité des scènes que nous avons décrites il y a un instant.

Evoquons en quelques mots la munificence de ces réunions mondaines dont l'une des plus somptueuses eut lieu le 10 décembre 1721 à l'occasion de la signature du contrat de mariage de leur fille Louise-Geneviève avec le major Louis-Henri Deschamps de Boishébert, seigneur de la Bouteillerie et plus tard commandant à Détroit.

## II.—UN MARIAGE EN 1721.

Depuis trois semaines une agitation fiévreuse règne dans la cuisine et la boulangerie du château. Les coureurs de bois ont apporté des quartiers entiers d'orignal et de chevreuil qu'on a suspendus aux crochets des voûtes frigorifiques et, maintenant, les dindons et les oies embrochés devant le feu de l'immense cheminée rôtissent à satiété sous l'action du tour auquel est attelé le bon chien de cuisine. Dans la boulangerie, des femmes expertes pétrissent le pain de la huche tandis que des pâtissières font dorer la pâte des beignes dans la graisse bouillante, et d'autres se tiennent au froid pour superposer à perfection les croûtes feuilletées des tartes et tourtières.

Au jour dit, nous voyons arriver les traîneaux armoriés qui s'annoncent de loin par les carillons de leurs clochettes et, pendant que de belles dames, aidées de leurs galants cavaliers, sortent des amas de fourrures, les valets conduisent à l'écurie les chevaux fringants qu'une buée de vapeur enveloppe. On est transi quand même et c'est avec une joie non déguisée que la voyageuse accepte le verre de vin chaud qu'une servante lui apporte sur un plateau d'argent, tandis que son compagnon remercie bruyamment l'hôte hospitalier qui lui offre un verre de rhum des Antilles. C'est M. de Ramezay lui-même qui a voulu se charger de ce soin afin de ne pas exposer son serviteur Jean Lacoste aux dangers de la tentation, car il a stipulé dans le contrat d'engagement qui lui assure le vivre et le couvert en

plus d'un salaire de cent vingt livres (\$20.) par année, une retenue de quatre livres chaque fois qu'il s'enivrera<sup>5</sup>.

Bientôt la société nombreuse est réunie au salon. Pierre Le Gardeur de Repentigny est venu servir de témoin au futur époux, en compagnie de Madame sa mère, née Marguerite Nicolet, et d'Agathe de Saint-Père son épouse; les Margane sont venus de La Valtrie, les Pécaudy de Contrecoeur, les Gaultier de Varennes; ils coudoient ici les De Gannes de Falaise, les Robineau de Portneuf, les Juchereau du Chesnay, les Lacorne de Saint-Luc, les Célcron de Blainville, les Bouillet de la Chassaigne, les Le Ber de Senneville, les Saint-Ours Deschaillons, les Tonty, les Le Moyne, les Bégon, et combien d'autres!

En écoutant le laquais de service annoncer l'entrée des invités, on croirait entendre un héraut d'armes lire à haute voix les pages d'un armorial du royaume de France; mais, parmi ces noms illustres, c'est assurément ceux de la famille d'Ailleboust qui sont plus largement représentés, car une des soeurs de madame de Ramezay a épousé Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et une autre Nicolas d'Ailleboust de Manthet, s'apparentant étroitement par là aux d'Ailleboust des Musseaux, aux d'Ailleboust de Coulonge, et aux d'Ailleboust de Périgny;<sup>6</sup> il n'y a guère plus de deux semaines que Madeleine d'Ailleboust de Manthet, cousine de mademoiselle de Ramezay, a reçu la bénédiction nuptiale au bras de Jean-Baptiste Jarret de Verchères et trois semaines seulement que Marie-Thérèse d'Ailleboust de Périgny avait uni sa destinée à celle de Pierre Hertel de Moncour. Aussi est-ce à l'envi qu'on complimente à la fois les nouveaux et les futurs époux, tandis qu'on cause ailleurs des expéditions aventureuses aux pays lointains, des fêtes brillantes de la capitale, des incursions toujours redoutées des Indiens et de mille autres sujets tour-à-tour sérieux ou

---

5. Voir cet acte devant maître Adhémar, notaire, à la date du 4 septembre 1704. Le secrétaire du gouverneur de Montréal était alors Antoine Girouard, ancêtre de l'hon. Désiré Girouard, juge de la Cour Suprême du Canada (*Album de la famille Girouard*, édition intime).

6. Cf. *La Famille d'Ailleboust*, par Aegidius Fauteux, 1917.



légers, sans négliger le thème si vieux, mais toujours nouveau, des propos galants.

Profitons du moment où les conversations atteignent le plus haut diapason pour observer le spectacle de cette féerie: les robes à paniers font assaut d'élégance et de richesse, les broderies et les guipures encadrent harmonieusement les frais minois ponctués d'une mouche provocatrice au coin de l'oeil ou de la bouche, pendant que les éventails de nacre, ornés d'une peinture de Watteau, voilent discrètement le sourire ou la rougeur, suivant que le marivaudage est spirituel ou sentimental. Les gentilshommes, de leur côté, ne sont pas mis avec moins de recherche: leurs habits brodés de dessins fleuris et jabotés de fines dentelles, leurs culottes de velours ou de satin ornés d'une jarretière qui encercle le mollet, leurs souliers à boucles d'argent, leurs perruques poudrées de blanc et les tabatières précieuses qu'ils tiennent à la main prouvent qu'ils connaissent, dans tous leurs détails, les splendeurs de la cour du Régent de France.

Mais une voix grave a fait cesser tout à coup le habillage des conversations. C'est maître Lepailleur, tabellion garde-notes appelé à remplir une fonction importante en cette occasion, qui lit sentencieusement: « *Pardevant les notaires royaux de la ville et juridiction royale de Montréal, y résidants, soussignés...* » et qui continue en énumérant les noms, titres et qualités des parties contractantes et des témoins convoqués à la signature du contrat de mariage, la description des biens du futur époux et de ceux de la corbeille de noces, les conventions qui fixent le régime matrimonial suivant la coutume de Paris, le préciput, la dot et toute la phraséologie officielle. En terminant cette longue lecture, le tabellion consciencieux invite les quatre-vingts personnes présentes à signer ce document à la suite des futurs époux, tout en n'ayant garde d'oublier le privilège, que la coutume lui accorde, d'embrasser la mariée.

Des musiciens, dissimulés par des massifs de verdure, font alors entendre les accords du violon, de la flûte et du hautbois et les couples gracieux évoluent, avec force révérences, dans les pas bien cadencés

du menuet, de la pavane et de la gavotte où les mains se serrent furtivement au passage et où s'ébaucheron peut-être les idylles d'hyménées prochaines. Les veilleurs de nuit qui passent dans la rue viennent d'annoncer qu'il est neuf heures et le châtelain les a fait entrer à la cuisine, par la porte d'arrière, afin de les faire participer à la fête en leur versant une rasade généreuse.

L'annonce de l'heure était inutile cependant, car les estomacs robustes des invités l'avaient constatée depuis longtemps. Pendant qu'on dansait au salon, des tables somptueuses se dressaient dans la salle à manger et se couvraient de victuailles. La préséance des dignités est un des problèmes les plus épineux que le maître du logis aît à résoudre dans le placement des convives, mais, dès que ses invités sont alignés devant les nappes de toile blanche, il réclame le silence et remplit la première fonction d'hôte chrétien en récitant le *bénédictité* après avoir eu soin de tracer une croix sur le pain. Les assiettes fleuries circulent aussitôt aux accords d'une musique bientôt couverte par les éclats de rire et par le bruit des fourchettes qui se mêle au tintement des verres chiffrés.

Telle était la vie des hôtes du château de Ramezay aux jours de grandes fêtes; mais il ne faudrait pas croire que les plaisirs mondains fussent l'unique préoccupation des châtelains, car les chroniques du temps nous ont transmis le récit des labeurs et des bonnes oeuvres de cette famille d'élite; elles ne tarissent pas d'éloges sur le dévouement de madame de Ramezay et de ses filles pendant l'épidémie pestilentielle de 1721; deux d'entre elles avaient déjà méprisé l'enivrement du luxe et des fêtes pour se consacrer à la méditation et aux oeuvres de charité: Marie-Charlotte entraît à l'Hôpital-Général de Québec en 1716 et Marie-Catherine chez les Ursulines l'année suivante.

C'est la tradition vivante de ces coutumes que la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal s'efforce aujourd'hui de conserver dans ce château de Ramezay, relique solitaire du temps jadis, et, tout récemment encore, à l'occasion du soixante-quinzième

anniversaire de sa fondation qui coïncidait, moins un jour, avec la date du contrat de mariage de Louise-Geneviève de Ramezay deux cent seize ans auparavant, elle invitait les citoyens de cette ville à s'y rendre en costumes du XVIII<sup>e</sup> siècle pour y faire revivre la splendeur des fêtes d'autrefois.

### III. — LA GARDE ECOSSAISE

*La Revue de Montréal* a publié, en juillet 1878, un article du professeur Aubin, probablement inspiré par l'abbé Verreau, dans lequel il est dit que « la famille de Ramezay est d'origine écossaise, noble, et alliée à cette illustre maison de Douglass qui a joué un rôle important dans l'histoire de Marie Stuart et dans celle de Jacques I », et il ajoute: « Sir John Ramsay, grand-père de Claude, était capitaine dans le régiment du colonel Hébron (Hepburn) quand ce régiment s'engagea au service de la France ».<sup>7</sup>

Vingt-sept ans plus tard, Robert W. McLachlan, conservateur du château de Ramezay, répétait cette affirmation au cours de diverses communications adressées aux revues et journaux du temps<sup>8</sup> à l'occasion du deuxième centenaire de ce château; il citait l'article d'Aubin en rectifiant le nom de « Sir John » attribué au grand-père de Claude et le désignait sous le nom de « Sir James Ramsay » qui s'enrôla comme capitaine dans un bataillon formé en Ecosse par sir John Hepburn.

Ces avancés sont cependant démolis par Claude de Ramezay lui-même qui établissait différemment son ascendance de famille dans une généalogie remontant à la cinquième génération, en réponse à l'assignation qui lui fut faite le 11 mai 1701, de prouver qu'il avait droit de prendre la qualité d'écuyer et d'être maintenu, lui et ses enfants, dans le catalogue des nobles de la généralité de Paris.

---

7. Cf. *Revue de Montréal*, volume 2, page 232. Aubin était professeur à l'Ecole Normale Jacques-Cartier qui logeait alors au château de Ramezay.

8. Cf. *The Educational Record*, novembre 1905, volume 25, page 288, et *The Montreal Daily Herald*, 10 février 1906.

La première pièce produite par lui, en réponse à cette assignation, consiste en un acte de foy et hommage rendu par Philbert de Ramezay, son arrière-bisaïeul, à la Dame de Chapes, pour son fief de Montigny, le 19 mars 1532; puis une suite d'actes officiels, que nous indiquerons plus loin, établissent la descendance directe de Philbert jusqu'à Claude, ainsi que la transmission des fiefs nobles qu'il possédait alors et qui sont passés de père en fils par la suite. Il prend, dans ces actes, les titres de « sieur de Montigny, sieur de Bélin et prévost de Donchéry ».

Un jugement fut alors rendu par Jean Phelypeaux, intendant de Paris et conseiller du Roy en son conseil d'Etat, en date du 1er juin 1701, « maintenant et gardant le dit Claude de Ramezay et ses enfants, successeurs et postérité, nés et à naître en légitime mariage, en la possession de prendre la qualité de nobles et d'escuyers et ordonnant qu'ils jouiront des privilèges, honneurs et exemptions dont jouissent les gentilhommes »<sup>9</sup>.

Si Claude de Ramezay n'a pas remonté plus loin qu'en 1532 pour fournir les documents relatifs à sa caste nobiliaire, trois alternatives se présentent: c'est (a) qu'avant cette date sa famille était roturière, ou (b) que ses ancêtres étant d'origine noble, leurs papiers de famille auraient été perdus ou détruits au cours des guerres qui ont fréquemment ravagé la France, ou enfin (c) que son ascendance antérieure soit restée secrète pour des raisons majeures ou de simple convenance.

Pour appuyer la première alternative, nous trouvons, dans *l'Histoire de la Garde Ecossoise* de Forbes-Leith, nombre de Ramsay dont les noms sont inscrits sur les rôles de paye et dont la plupart étaient de simples archers. En voici les principaux avec les dates de leur inscription:

1448, Jean Ramsay se trouve sur la liste des archers.

---

9. Voir ce jugement insinué aux registres du Conseil Supérieur à Québec (registres 1722-1731, fol. 6), et rapporté par Pierre-Georges Roy dans sa monographie de la *Famille de Ramezay*, publiée à Lévis en 1910.

1460, Jean Ramezay (orthographié différemment).

1469, Georges, James et Jehan Ramezay, hommes d'armes.

1494, Thomas Ramezay fait la guerre d'Italie.

1497, George et Nicol Ramezay sont indiqués avec Thomas dans la compagnie du sieur de Saint-Quentin.

L'un ou l'autre de ces archers ne serait-il pas le père de Philbert de Ramezay? La chose est possible, et l'absence de leurs généalogies comme de particules territoriales nous porterait à croire à leur roture, sauf quant aux hommes d'armes.

La deuxième alternative est également admissible, car on trouve à la Bibliothèque nationale de Paris les relevés de nombreuses familles nobles de ce nom depuis 1479 jusqu'à l'époque où Claude de Ramezay établit sa lignée; ces familles sont inscrites comme propriétaires de seigneuries et autres héritages leur conférant la qualité de nobles sans qu'on ait pu retracer leurs titres de noblesse; en voici un exemple caractéristique:<sup>10</sup>

1. Thomas de Ramezay, qui avait épousé Marie des Rosiers avant 1460, est désigné sous le nom de « Sieur de Bleury ».

2. Rogerin de Ramezay, fils de Thomas, aurait épousé Catherine de Richebourg en 1479 et Madeleine de Cochefillet en 1499; il est nommé « Seigneur de Bleury ».

3. Léonard de Ramezay, fils aîné de Rogerin, épouse Barbe d'Adonville en 1535 et porte le titre héréditaire de « Seigneur de Bleury ».

Cette généalogie, qui nous conduit en 1535, s'écarte évidemment de celle de Claude de Ramezay dont nous avons fait remonter l'ascendance à Philbert de Ramezay en 1532.

Et pour compliquer encore plus cet écheveau familial, nous trouvons, à la date du 1er septembre 1556, le contrat de mariage de Marin de Ramezay, « Sieur de Lumeau », fils de défunt Regnault de

---

10. Nous devons ces renseignements aux obligeantes recherches de M. Th. Beauchesne, du service des Archives publiques du Canada à Paris, ainsi qu'à M. Edmond Buron qui en a fait le relevé.

Ramezay, avec Barbe de Varé;<sup>11</sup> puis le 10 mai 1571, un acte d'échange entre Philippe de Ramezay « Sieur d'Orsonville », homme d'armes de Mgr le duc d'Alençon, et demoiselle Anne des Isles, sa première femme, avec Marin de Ramezay, sieur de Lumeau, et demoiselle Dauphine de Ramezay sa soeur; et enfin le 3 décembre 1598, le contrat de mariage de Nicolas de Ramezay, sieur d'Orsonville et gouverneur d'Auneau, fils de Philippe de Ramezay, avec Geneviève de la Grene. Plus tard, André, fils de Nicolas d'Orsonville et gouverneur du château de Laneau, épouse Anne Aymery suivant contrat du 22 juin 1626.

Ces papiers de famille nous éloignent donc de notre sujet, car ils se rapportent à une autre famille de Ramezay, qui est originaire de Beauce, et nous en sommes plus éloignés encore avec l'écrivain Adrien-Michel « chevalier » de Ramsay, élève de Fénelon et précepteur de Turenne, qui fut candidat à l'Académie Française et reçu docteur d'Oxford malgré sa qualité de catholique romain. La famille de celui-ci habitait à Ayr en Ecosse à l'époque dont nous parlons, mais il a passé presque toute sa vie en France.

L'origine des Ramezay de France remonte évidemment aux Ramsay d'Ecosse, et l'explication en est facile si nous évoquons les luttes sanglantes qui se livraient autour des trônes d'Angleterre et d'Ecosse à cette époque. Souvent un noble écossais, proscrit par une faction victorieuse, se voyait dans l'obligation de fuir précipitamment au royaume ami de France pour échapper à la mort ou à la captivité; souvent encore il y prenait du service militaire avec une compagnie levée dans son pays. Une sympathie mutuelle unissait le Français à l'Écossais en même temps qu'une solidaire animosité à l'égard de leur ennemi commun, l'Anglais; aussi, l'Écossais était-il accueilli comme un frère en France et si un gentilhomme de cette race

---

11. Charles-E. Lart cite un « Ramezay de Lumeau » (en Beauce) dans son ouvrage *Huguenot Pedigrees*, Londres, 1928, et, en 1470, un Claude de Ramezay, gentilhomme écossais, qui épousa Lagare de Chartres, fille de Louis, seigneur de Germignonville, en Beauce.

ne pouvait produire ses titres de noblesse restés dans son pays, il était considéré « noble de race », soit en déclinant son ascendance, soit sur sa simple affirmation<sup>12</sup>.

Il est toujours imprudent de faire des conjectures en matière historique, mais comme nous perdons la trace de l'ascendance des Ramezay de France avant le XVI<sup>e</sup> siècle, les indications que nous venons de donner nous font un devoir de mentionner la troisième hypothèse à laquelle nous avons fait allusion ci-dessus, bien qu'elle nous répugne.

Dans la rébellion de la noblesse d'Ecosse contre son roi Jacques III, sir John Ramsay, noble écossais créé comte de Bothwell, resta fidèle à son souverain, mais celui-ci ayant été défait et même tué à la bataille de Bannockburn en 1488, le parti victorieux de Jacques IV (son fils) décréta, cette même année, la proscription du comte de Bothwell et la confiscation de ses biens, de même que de son titre qui fut donné à un membre de la famille Hepburn<sup>13</sup>. Sir John rentra cependant en grâce dix ans plus tard, mais sous le simple nom de Ramsay; il reçut quelques concessions de terres, suivies du titre de la baronnie de Balmain en 1510<sup>14</sup>.

Que devint ce noble déchu pendant les dix années de sa proscription? Nous n'avons pu trouver de renseignements positifs à ce sujet, bien que Francisque Michel, auteur de deux volumes très documentés sur *les Ecossais en France et les Français en Ecosse*, nous dise en parlant de Hepburn<sup>15</sup>: « Un autre lord Bothwell figurait encore dans ce même temps à la Cour d'Ecosse; c'était un *espion* nommé Ramsay, entretenu par Henri VII ». Il s'agit évidemment du ci-devant lord Bothwell (sir John Ramsay), mais il ne faut accepter cet

12. Cf. Rattray, *The Scot in British North America*, vol. 1, page 214.

13. Cette famille ainsi anoblée par Jacques IV a joué un rôle de premier plan dans l'histoire tourmentée de l'Ecosse à cette époque et l'un de ses descendants est même devenu le troisième mari de la reine Marie Stuart.

14. Cf. *Burke's Peerage and Baronetage*, au nom « Ramsay of Balmain ».

15. Tome I, page 300.

avancé qu'avec circonspection, car la justice expéditive de cette époque nous porte à croire qu'il n'aurait pas été prudent pour un proscrit, et encore moins pour un espion, de séjourner dans une cour où il était tombé en disgrâce au point de faire confisquer son titre et ses biens. D'autre part, le même auteur relève, dans l'ouvrage déjà cité, plusieurs centaines de familles nobles d'Ecosse qui ont fait souche en France et dont les noms ont été plus ou moins francisés<sup>16</sup>, et il est plausible de croire que sir John Ramsay aurait plutôt cherché refuge en France où plusieurs familles écossaises avaient déjà émigré, car la généalogie de Burke fait le silence d'un siècle sur sa descendance en Ecosse qu'elle ne reprend qu'en 1612, tandis que, parmi les Ramsay de France, nous trouvons des familles dont les armes sont « d'argent à l'aigle de sable becquée de gueules » et ce blason est presque identique avec celui des Ramsay de Balmain dont les descendants existent encore aujourd'hui en Ecosse.

Aussi, les moeurs et coutumes de cette époque peuvent-elles nous porter à croire que sir John Ramsay aurait laissé en France un fils, légitime ou naturel, qui y aurait contracté mariage et acquis des fiefs par concessions royales ou par alliances de famille, et qui serait le père de Philbert de Ramezay dont nous cherchons l'origine; n'ayant pu produire les titres de noblesse de sa famille, restés ou rapportés en Ecosse par sir John, il aurait été reconnu « noble de race » et aurait adopté pour la fondation d'une dynastie nouvelle, soit des armoiries de choix soit des armoiries conjugales que nous décrivons ci-après.

Quoiqu'il en soit, la valeur guerrière et la fidélité à toute épreuve de ces fils de famille avaient porté les rois et les ducs de France à se les attacher comme gardes du corps. Saint Louis se fit accompagner en croisade par une garde écossaise de cent hommes

---

16. Il cite en particulier les Bocquint (qui sont des *Buchan*), les Coqueborne (*Cockburn*), les Coqueran (*Cochrane*), les Conigan (*Cunnigham*), les De Glais (*Douglas*), les Hebron et les Hopbrune (*Hepburn*), les Quinemont (*Kyninmond*), les Mauriçon (*Morrison*), les Estuer (*Stuart*), les Sainton (*Swinton*), les Tourneboule (*Turnbull*), etc., etc.



avec le consentement du pape; Charles VII constitua ce corps militaire, en 1445, au chiffre de cent archers comme gardes du corps et cent hommes d'armes comme compagnie d'ordonnance, et cette troupe d'élite était tenue en si haute estime que l'expression « *Fier et fidelle comme un Escossoys* » était d'usage courant en France. Nous en avons justement la preuve, au sujet d'un Ramezay, dans une lettre adressée par Henri IV à Jacques VI d'Ecosse en 1585 où il donne congé à l'un des officiers de sa garde dans les termes suivants<sup>17</sup>: « Monsieur mon frère, j'ai donné congé au Sieur de Ramezay de s'en retourner pour ses affaires, avec désir de me venir retrouver, m'ayant fait service trez-agréable, et duquel je reçois beaucoup de contentement pour son honnesteté et valeur; pour laquelle chose je vous supplie, monsieur mon frère, luy vouloir, pour l'amour de moy, despartir vostre faveur et bienveillance, comme certainement il l'a méritée ».

Si la famille de Claude de Ramezay était étrangère à son origine, il est indubitable qu'elle était devenue regnicole et s'était anoblée en France depuis longtemps puisque, dès avant 1532, elle avait reçu des concessions de terres, soit par faveur royale, soit par alliances conjugales. Elle était alors établie dans ses domaines et elle avait adopté des armoiries qui indiquent ses préoccupations agricoles en même temps qu'elles s'inspirent de l'origine écossaise de son nom bien qu'elles diffèrent complètement de celles des familles nobles d'Ecosse que nous avons indiqués plus haut, car elles se lisent comme suit dans le jugement rendu par Phelypeaux, le 11 mai 1710: « *D'azur, au bélier naissant d'or, accompagné de deux bandes du même remplies de gueules, et cantonné de quatre étoiles d'or* »<sup>18</sup>.

---

17. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome II, page 162.

18. Le nom anglais du bélier est « *ram* »; il y a certainement plus qu'un simple hasard dans la parenté du meuble principal de ce blason avec le nom patronymique de *Ramsay*, et l'attribut du « *bélier naissant* » peut nous laisser croire qu'il s'appliquait à la « *naissance* » d'une nouvelle maison.

## IV.—UNE NOBLE LIGNEE.

En effet, ce blason s'écarte complètement de celui des Ramsay d'Ecosse et même des autres familles de Ramezay établies en France. On ne peut cependant douter de son authenticité puisque c'est Claude de Ramezay lui-même qui s'en réclame en établissant ses titres de noblesse.

Et pourtant... un des plus sérieux auteurs en science héraldique, Palliot cite au mot « mantelé », (page 449 du 2e volume) de sa *Vraie et parfaite science des armoiries*. « Ramsay en Ecosse, porte d'azur à une fleur de lis d'or, mantelé de même, à une aigle de sable ». Il est vrai qu'il attribue ces armes aux Ramsay d'Ecosse, mais que vient faire ici la fleur de lis d'or sur champ d'azur si ce n'est une brisure attribuée aux membres de cette famille établis en France? Louis Le Clerc est plus catégorique encore lorsqu'il attribue les mêmes armes à « De Ramezay, seigneur de Montigny, Cussangy, etc., du XIVe au XVIIe siècles » dans son *Armorial historique de l'Aube* publié à Troyes en 1911, et notons qu'une inscription dans l'église de Cussangy est dédiée à la famille de Ramezay.\*

Ces domaines de Montigny et Cussangy sont bien ceux de notre Claude de Ramezay; que devons-nous penser alors de ces divergences, sinon que les auteurs des armoriaux en question ont fait usage des documents trouvés avec nombre d'autres dans des recueils considérables, sans pousser à fond leurs recherches sur le sujet particulier qui nous intéresse, tandis qu'il y a lieu d'ajouter foi aux pièces produites par Claude de Ramezay, impétrant dans l'établissement de ses titres de noblesse.

Si l'anneau qui relie les Ramezay de France à leurs ancêtres d'Ecosse nous fait défaut, nous pouvons du moins donner avec certitude, à l'aide des renseignements indiqués ci-dessus, la généalogie et les titres de noblesse du gouverneur de Montréal jusqu'au commencement du XVIe siècle. En voici la filiation directe:

---

\* M. le comte Chandon de Briailles a relevé cette inscription qu'il doit prochainement publier dans un ouvrage en préparation.

I. *Philbert de Ramezay*, sieur de Montigny et de Belin, prévost de Donchery, avait épousé Nicolle de Baussancourt; ils firent un dénombrement de leurs héritages en date du 4 avril 1532.

II. *Vincent de Ramezay*, sieur de Montigny et de la Gesse, archer de la compagnie du comte de Marsan et fils de Philbert, épouse Sébastienne de Viz le 25 février 1559; quatre enfants sont issus de leur mariage: Joachim, Jean, Nicolas et Françoise de Ramezay.

III. *Jean de Ramezay*, sieur de la Gesse et fils de Vincent, épouse Aymée de Berey suivant contrat de mariage du 19 octobre 1600. Son frère aîné Joachim avait évidemment hérité de la seigneurie de Montigny.

IV. *Timothée de Ramezay*, seigneur de la Gesse, Montigny et Boisfleurant<sup>19</sup>, fils de Jean, épouse Catherine Tribouillard suivant contrat de mariage du 6 décembre 1649; il avait réuni le domaine de Montigny, venant de son oncle Joachim, à celui de la Gesse qui lui venait de son père et il y avait ajouté celui de Bois-Florent.

V. *Claude de Ramezay*, fils de Timothée et seigneur de la Gesse, Montigny et Bois-Florent, naquit en France le 15 juin 1659 du mariage de Timothée avec Catherine Tribouillard; passé au Canada en 1685, il fut nommé gouverneur des Trois-Rivières le 1er juillet 1690 et épousa Marie-Charlotte Denys de la Ronde, à Québec, le 8 novembre suivant. Leur contrat de mariage fut dressé la veille aux minutes de maître Genaple, notaire royal, en présence de: « Haut et puissant seigneur Messire Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en ce pays, Messire Jean Bochart, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, intendant pour Sa Majesté en ce dit pays, Monsr. le chevalier de Callières, gouverneur de la ville de Montréal, M. Provost, major de ce chasteau et ville de Québec, Mr. le chevalier de Vaudreuil, commandant des troupes du détachement de la marine, René Robineau de Bécancour, baron de

---

19. Nous avons vu plus haut (p. 9) que l'orthographe exacte de ce nom est « Bois-Florent ».

Portneuf », et autres représentants des principales familles de la colonie.

Nous avons vu plus haut que seize enfants sont nés de ce mariage, mais un seul fils a survécu pour en transmettre le nom. Voici l'ordre de leur filiation:<sup>20</sup>

1. *Claude de Ramezay*, né le 20 octobre 1691. Enseigne dans la marine de Duguay-Trouin, il fut tué au combat de Rio-de-Janeiro en 1711.

2. *Catherine de Ramezay*, née le 2 septembre 1692.

3. Un enfant anonyme, né et décédé le 27 juillet 1693.

4. *Louis de Ramezay*, sieur de Monnoir, né le 1er juillet 1694 et massacré par les Cherokees au cours d'une expédition qu'il commandait avec le fils du baron de Longueuil en 1716.

5. *Charles-Hector de Ramezay*, sieur de la Gesse, né le 18 mai 1695. Capitaine des troupes, il revenait de France à bord du *Chameau* quand il périt dans le naufrage de ce vaisseau, le 28 août 1725.

6. *Marie-Catherine de Ramezay*, née le 7 juillet 1696. Entrée au monastère des Ursulines sous le nom de *Soeur Sainte-Radegonde*, elle y rendait son âme à Dieu au mois de mai 1725.

7. *Marie-Charlotte de Ramezay*, née le 31 juillet 1697. Dès l'âge de 19 ans elle entra en religion à l'Hôpital-Général de Québec sous le nom de *Soeur Saint-Claude de la Croix*. Elle était dépositaire de sa communauté à l'époque de la capitulation de Québec et mourut le 15 novembre 1767.

8. *Pierre-Timothée de Ramezay*, né le 2 octobre 1698, mourut à Québec le 23 avril 1706.

9. *Louise-Geneviève de Ramezay*, née le 21 novembre 1699. Elle épousa le major *Louis-Henri Deschamps*, sieur de *Boishébert* et seigneur de la Bouteillerie qui mourut à Québec le 7 juin 1736. Retirée à l'Hôpital-Général, elle y vécut jusqu'au 13 octobre 1769.\*

---

20. Cf. *La famille de Ramezay*, par Pierre-Georges Roy, Lévis, 1910.

\* Ils eurent cinq enfants dont une fille épousa Pierre-Roch de Saint-Ours Deschaillons, une autre devint la femme de Charles-François Tardieu de Lanaudière.

10. *Marie-Angélique de Ramezay*, née le 21 janvier 1701, mourut célibataire et pensionnaire du roi à Montréal le 25 décembre 1749.

11. *François de Ramezay*, né le 4 octobre 1702, décédait à Québec deux mois plus tard.

12. *Françoise-Ursule de Ramezay*, née le 28 janvier 1704, mourait à Québec le 3 mars de la même année.

13. *Françoise-Louise de Ramezay*, née à Montréal le 6 juillet 1705. Restée célibataire, elle reprit les entreprises où son père avait échoué; elle construisit des moulins à scie et à farine, exploita ses domaines forestiers, se rendit acquéreuse d'une tannerie et réussit à relever les finances de la famille. Elle mourut le 2 octobre 1776.

14. *Marie-Elizabeth de Ramezay*, née le 14 février 1707, épousait le lieutenant des troupes de la marine *Louis de la Corne, sieur de Chapt*, le 1er septembre 1740. Il devint capitaine, chevalier de Saint-Louis et seigneur de Terrebonne où il mourut en 1762. Sa veuve se retira chez les Soeurs Grises à Montréal et y vécut jusqu'en 1780.\*

15. *Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay*, né le 4 septembre 1708, fut le continuateur du nom. Enseigne à l'âge de 12 ans, puis successivement lieutenant, capitaine, commandant à la baie d'Hudson et en Acadie, major à Québec et enfin lieutenant du roi dans cette ville, il eut la pénible tâche d'y signer la capitulation du 18 septembre 1759, cinq jours après la victoire de Wolfe sur les plaines d'Abraham. Il avait épousé aux Trois-Rivières, le 6 décembre 1728, *Louise Godefroy de Tonnancour* dont il eut six enfants, mais l'aînée seule, mariée à Antoine-Joseph de Bellot, laissa des descendants. Le commandant de Ramezay, rapatrié en France aux termes de la capitula-

---

dière, fils de Madeleine de Verchères, une autre se fit religieuse, un fils mourut en bas âge et l'autre, Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetot fut le continuateur de la lignée.

\* Madame de la Corne eut sept enfants; l'aînée, Marie-Charlotte, épousa François-Prospér de Douglas dont une descendante, la comtesse de Douglas, habite le château de Montréal dans le département de l'Ain (France) et possède les papiers de la famille.

tion de Québec, s'établit à Blaye (Gironde) où il mourut le 7 mai 1777 et sa femme le 16 juillet 1791<sup>21</sup>.

16. Enfin *Marie-Marguerite-Louise de Ramezay*, née le 19 août 1711, mourut à Montréal le 27 novembre de la même année.

#### V.—BRILLANTE CARRIERE

La carrière canadienne de *Claude de Ramezay* fut des plus brillantes; entré comme enseigne au détachement de la marine<sup>22</sup> pour le service du Canada, il arrivait en ce pays le 1er août 1685 et ne tardait pas à être promu lieutenant. Dès l'année suivante, il prenait part à l'expédition dirigée contre le pays des Tsonnontouans et, le 1er mars 1687, il recevait un brevêt de capitaine en récompense de sa belle conduite.

Nous avons vu plus haut qu'une charge honorable l'attendait à courte échéance: celle de gouverneur des Trois-Rivières qui lui fut confiée le 1er juillet 1690 et qui lui fournit l'occasion de faire preuve de ses qualités d'administrateur.

C'est sur la fin de son terme d'office dans cette ville qu'il accueillit, le 8 octobre 1697, les Révérendes Soeurs Ursulines, dont Mgr de Saint-Valier avait préparé l'établissement aux Trois-Rivières. Comme il n'y avait pas alors de maison prête à les recevoir, elles occupèrent, conjointement avec la famille du gouverneur, le bel édifice de 50 x 30 pieds à deux étages, dont il avait commencé la construction pour sa résidence et qu'il leur vendit avant qu'il fût terminé. Cette maison fait partie intégrante du monastère actuel; le pignon nord-est s'élevait à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la grille du choeur et celui du sud-ouest s'étendait jusqu'à la première fenêtre de la communauté. On a cru assez longtemps que la bâtisse ainsi construite par M. de Ramezay

---

21. Cf. LeJeune, *Dictionnaire général du Canada*, Ottawa, 1931. Nous indiquerons plus loin leur descendance.

22. Les troupes d'outre-mer étaient désignées sous ce nom parce qu'elles relevaient du ministère de la Marine.

pour sa résidence aux Trois-Rivières était celle où les Révérendes Soeurs Ursulines ont installé leur buanderie; mais, outre le fait qu'elle ne correspond pas aux descriptions que nous en avons, il est constaté qu'elle ne fut construite qu'en 1706 pour hospitaliser les aliénés alors que M. de Ramezay était déjà gouverneur de Montréal.\*

Entre temps, une nouvelle expédition chez les Onontagués lui valut le commandement des milices coloniales en 1696, et trois ans plus tard il était investi du commandement général des troupes de la Nouvelle-France par commission du 28 mai 1699, en remplacement de M. de Vaudreuil nommé gouverneur de Montréal.

La décoration militaire de la « croix de Saint-Louis » était alors la distinction suprême à laquelle aspiraient tous ces brillants officiers qui venaient risquer leur vie dans une lutte obscure et ardue contre des peuplades féroces. M. de Ramezay la reçut en reconnaissance de ses valeureux services le 20 juin 1703, et, dès l'année suivante, il était appelé à succéder à M. de Vaudreuil au gouvernement de Montréal qu'il exerça du 15 mai 1704 jusqu'à sa mort arrivée à Québec, où il était en voyage, le 1er août 1724. Madame de Ramezay mourut à son tour le 8 juillet 1742.

M. de Vaudreuil ayant été appelé à remplacer M. de Callières au gouvernement de la Nouvelle-France le 1er août 1703, des frictions regrettables assombrirent les bonnes relations qui auraient dû exister entre lui et M. de Ramezay. Chacun d'eux se plaignait de l'autre dans les rapports annuels qu'ils envoyaient en France sur les affaires de leurs administrations. L'estime que le ministre avait pour M. de Ramezay ne semble cependant pas en avoir subi d'atteintes, car en 1708 il lui concédait la seigneurie de Monnoir sur la rivière Richelieu, en 1710 celle de Ramezay sur la rivière Yamaska et en 1724 celle de Sorel qui avait été concédée en 1672 au capitaine de ce nom, mais qui avait été confisquée plus tard par la Prévôté de Québec pour

---

\* Cf. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, Vol. I, pages 12 et suivantes, 150 et 153, Vol. IV, page 167.

défaut d'accomplissement des conditions qui s'y rapportaient. En 1714 et 1715 il fut même appelé à remplir les fonctions de gouverneur du Canada par *interim* durant l'absence de M. de Vaudreuil en France.

L'exercice de ces hautes fonctions ne faisait cependant pas obstacle aux obligations militaires qui incombaient à M. de Ramezay. Mis en charge du poste le plus avancé de la Nouvelle-France du côté de la Nouvelle-Angleterre et des tribus iroquoises, il lui fallait défendre constamment son territoire contre les incursions de ces ennemis séculaires et c'est ainsi qu'il fut chargé d'aller barrer la route au colonel Nicholson qui s'avancait vers Montréal en 1711 pour opérer sa jonction avec l'amiral Walker dont la flotte se dirigeait vers Québec par voie du Saint-Laurent. On sait comment le Canada fut sauvé de cette invasion par le naufrage de la flotte de Walker sur les récifs de l'île aux Oeufs et le retrait de l'armée de Nicholson qui s'en suivit.

Soldat intrépide et commandant prompt à prendre ses décisions dans une guerre d'embuscades et d'alertes continuelles; administrateur habile et prévoyant dans un pays nouveau où tout était à créer; fidèle à son devoir autant qu'inflexible dans l'obéissance à la discipline, Claude de Ramezay s'est toujours montré digne des postes importants qui lui ont été confiés. Il eut des ennemis qui n'ont jamais pu lui pardonner son austérité militaire; on le desservit auprès du Ministre des Colonies; ses administrés des Trois-Rivières lui reprochaient de les persécuter dans la traite des pelleteries et même de profiter de son autorité pour leur faire concurrence. Pendant tout ce temps, il était en butte aux embarras financiers que lui causait une charge honorable mais onéreuse et, n'ayant pas de ressources suffisantes pour y faire face, il tâchait d'y suppléer, mais sans succès, par l'exploitation des forêts de ses seigneuries. Il n'a pas amassé de richesses et sa famille est restée dans la gêne, mais sa droiture n'a jamais été mise en doute. Il s'est contenté de laisser à ses enfants un nom sans tache et de leur inspirer le sentiment de l'honneur et de la fidélité au service de son Roi.



## VI.—FORS L'HONNEUR

Né dans une telle atmosphère de noblesse et de virilité, entraîné à l'obéissance afin de pouvoir ensuite commander, élevé par une mère chrétienne dans la crainte du Seigneur et le respect de ses commandements, *Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay*, seul continuateur du nom par suite de la mort prématurée de ses frères aînés, ne pouvait faillir aux traditions familiales.

Dès l'âge de douze ans il est enseigne dans les troupes de la colonie et son père l'entraîne au service militaire dans la garnison de Montréal où il reste jusqu'en 1726. Il part alors pour Niagara avec une commission de lieutenant pour s'opposer, avec la garnison de ce fort, aux entreprises des Anglais à Chouaguen et prend part à la campagne conduite par M. de Ligneris contre la tribu indienne des Renards deux ans plus tard. Une conspiration ayant été ourdie entre les Indiens du lac Supérieur et les Anglais pour massacrer tous les postes français de cette région en 1731, il est envoyé à la pointe de Chagouamigan<sup>23</sup> et réussit à déjouer ce complot.

Nommé capitaine en 1734 à l'âge de 26 ans, on utilise ses services dans diverses missions de confiance d'une extrémité à l'autre du pays. Commandant à Nepigon, sur la baie d'Hudson, en 1745, il tient tête aux Anglais établis au fort Rupert et réussit, par sa diplomatie, à contenir les Sauvages. L'année suivante, c'est en Acadie qu'on l'envoie à la tête de 1800 hommes pour prêter main-forte aux croisières de la flotte du duc d'Anville; il opère pendant quatorze mois dans cette partie du pays, va bloquer Port-Royal pour y favoriser le débarquement des troupes de M. de la Jonquière, se retranche à Beaubassin et prépare ce coup-de-main audacieux qui a fait la gloire de Coulon de Villiers aux Mines<sup>24</sup>.

Il se rend alors en France pour faire rapport des opérations de

---

23. Une petite rue du vieux Montréal porte encore ce nom.

24. M. de Ramezay, blessé au genou, n'avait pu prendre part à cette expédition dont il avait passé le commandement à son lieutenant.

cette campagne au Ministre de la Marine, le comte de Maurepas, et le roi lui en témoigne sa satisfaction en le décorant de la croix de Saint-Louis.

Le gouverneur Beauharnois le fait revenir à Québec en 1749 avec le titre de major de cette ville. Il remplit pendant neuf ans, avec exactitude et vigilance, les devoirs ardu de cette charge en temps de guerre et reçoit une marque suprême de la confiance royale en 1758 par l'octroi de la flatteuse commission de lieutenant du roi.

C'est alors que, comme son père, il devait être en butte à la malveillance et à la jalousie de ses ennemis; on voulut le rendre responsable d'une situation désespérée et de la perte de la Nouvelle-France par la capitulation inévitable de Québec à la suite de la défaite des plaines d'Abraham. Pour s'en défendre, il a rédigé un mémoire appuyé de pièces justificatives qui démontrent en toute évidence que, s'il a dû céder devant la force des armes, il sortait du moins de cette épreuve la tête haute et qu'à l'exemple d'un célèbre roi de France, il pouvait affirmer que tout était perdu « fors l'honneur »<sup>25</sup>.

Résumons en quelques lignes le récit des affres de la Nouvelle-France à ce tournant de son histoire.

Wolfe venait de remporter une victoire où il avait mis son dernier enjeu. Depuis quatre mois qu'il opérait devant Québec, il n'était pas plus avancé qu'au premier jour et ses officiers avaient opiné à l'unanimité pour la levée du siège<sup>26</sup> car la maladie décimait ses soldats, la saison froide allait bientôt immobiliser ses vaisseaux et les

---

25. Par suite d'intrigues évidentes, ce mémoire justificatif est resté inédit pendant un siècle. M. de Ramezay voulut le faire publier pour se justifier des accusations que le marquis de Vaudreuil et le chevalier de Lévis avaient portées contre lui en le tenant responsable de la perte du Canada par une capitulation trop hâtive de Québec, mais le duc de Choiseul lui en refusa l'autorisation. Il a été découvert aux Archives de la Marine par M. Faribault, bibliothécaire du Parlement du Canada, en 1852, et publié par les soins de la Société Littéraire et Historique de Québec en 1861.

26. Cf. *Événements de la guerre du Canada durant les années 1759 et 1760* (Archives du Département de la Guerre, Paris) publié par la Société Littéraire et Historique de Québec.

assiégés semblaient occuper une forteresse inexpugnable. Avant de se rendre à ces raisonnements, le courageux général supplia son état-major de se rallier à son avis pour faire au moins une dernière tentative afin de ne pas renouveler la retraite honteuse de Phipps soixante-neuf ans auparavant; on allait tenter une descente, et si le coup de main ne réussissait pas, on se rembarquerait.

Mais le projet réussit!

Après diverses feintes pour détourner l'attention, les Anglais débarquèrent à l'Anse-au-Foulon dans la nuit du 12 septembre et, gravissant l'escarpement de la côte à l'endroit que Vergor était supposé garder, ils s'emparèrent de son poste et se rangèrent en ordre de bataille sur les plaines d'Abraham Martin. Tout semblait conspirer pour amener ce résultat; les assiégés attendaient ce soir-là un convoi de vivres qui devait leur arriver par eau et, quand ils virent passer ces ombres dans la nuit noire, ils crurent que c'était leur ravitaillement; les miliciens du poste qui montaient la garde depuis les semailles du printemps n'avaient pas encore pu faire leur moisson, et comme il ne fallait pas courir le risque de laisser perdre ce grain, ils avaient reçu l'autorisation de se rendre à leurs champs. Enfin, il paraît que même les sentinelles dormaient et c'est au lit que Vergor fut surpris par l'ennemi!

On connaît le reste. Aussitôt que Montcalm apprend la funeste nouvelle à son camp de Beauport, il accourt et se lance à l'attaque sans prendre le temps d'établir ses dispositions; Bougainville qui était placé au-dessus de Québec avec l'élite des troupes n'est prévenu qu'après des retards inexplicables et la bataille était déjà perdue lorsqu'il arriva. Les deux généraux furent blessés mortellement au plus fort de l'action, mais tandis que l'un souriait à la mort dans l'apothéose de sa victoire, l'autre rentrait tristement par la porte Saint-Louis, entouré de soldats en déroute, et mourait le lendemain matin avec la vision d'une situation désespérée pour la colonie.

La capitulation de la ville était inévitable en effet. Les brèches faites à ses murs par quatre mois de canonnade intense n'avaient pu

être réparées dans la pénurie générale où l'on se trouvait; l'infime garnison que Ramezay pouvait opposer à une armée victorieuse était démoralisée; mais au-dessus de tout, le spectre de la famine se dressait dans toute son horreur après un rationnement continu des vivres et la quasi impossibilité d'en recevoir du dehors. Tout concourait à rendre la situation intenable.

Dans cette extrémité, le commandant de la ville assemble son conseil de guerre; tous les officiers, à l'exception du lieutenant Jacau de Fiedmont dont la crânerie est admirable mais inutile<sup>27</sup>, expriment l'avis qu'il ne faut pas exposer la population aux horreurs d'un assaut dont l'issue n'est pas douteuse et qu'il ne reste qu'à capituler avec honneur. Le gouverneur de Vaudreuil avait d'ailleurs prévu cette éventualité puisqu'il avait même rédigé des articles de capitulation qu'il avait fait remettre à M. de Ramezay avec instructions d'en obtenir tout ce qui serait possible, mais de ne pas courir le risque d'un assaut. Ramezay veut cependant tenir « jusqu'au bout »; un message du gouverneur lui annonçant un convoi de vivres ranime son espoir, mais deux jours se passent et les vivres n'arrivent pas. Les bourgeois et négociants, presque tous officiers de milice, s'assemblent chez M. Daine, lieutenant-général de police et maire de la ville, et signent une requête au commandant le priant de capituler afin d'éviter aux habitants les tortures de la famine et finalement le sac de la ville; les miliciens vont reporter leurs fusils aux magasins afin de ne pas être massacrés si l'ennemi les trouve en possession d'armes. Que faire?

Le découragement augmentait d'heure en heure; les déserteurs passaient au camp de l'ennemi et le mettaient au courant de la situation désespérée de la garnison qui ne comptait plus que 120 hommes valides dans une ville démantelée; un sergent mis en charge d'un poste risqué portait même aux Anglais les clefs de la porte qu'il devait

---

27. Le Dr J.-Clarence Webster a publié une biographie intéressante de ce jeune officier avec une traduction du *Journal* qu'il avait tenu pendant le siège de Beauséjour en 1755. Cette publication porte le No 1 des études historiques du musée du Nouveau-Brunswick qui doit sa fondation au Dr Webster.

défendre. Et l'ennemi resserrait toujours le cercle de fer dans lequel il tenait la ville assiégée...

Au moment de prendre une décision extrême, M. de Ramezay consulte son lieutenant, le chevalier de Bernetz; ils relisent ensemble le dernier message que le gouverneur marquis de Vaudreuil leur a fait parvenir quatre jours auparavant; il est très explicite et dit: « Nous prévenons M. de Ramezay qu'il ne doit pas attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut; ainsi, sitôt qu'il manquera de vivres, il arborera le drapeau blanc et enverra l'officier de sa garnison le plus capable et le plus intelligent, pour proposer la capitulation conformément aux articles ci-après que nous appuyons de nos observations en marge ». Le commandant n'a pas d'autre alternative que celle d'obéir à des ordres aussi formels; autrement il supporterait la responsabilité des pertes de vies et des ruines qu'une résistance inutile entraînerait. Il arbore le drapeau blanc et dépêche le capitaine aide-major Joannès auprès du général anglais pour obtenir tout ce qui sera possible des articles de capitulation préparés par M. de Vaudreuil.

L'amiral Saunders et le général Townshend reçoivent le parlementaire français avec courtoisie; ils accordent à la garnison les honneurs de la guerre, aux habitants la conservation de leurs biens et privilèges, l'amnistie et le libre exercice de la religion catholique avec sauvegarde des biens ecclésiastiques, mais exigent la signature de cette capitulation et la remise des armes sous le délai d'une heure.

Il n'y avait pas à balancer, M. de Ramezay donna sa signature à onze heures du soir le 17 septembre et la fit aussitôt remettre aux commandants anglais. A peine le courrier était-il reparti que les vivres attendues avec tant d'impatience arrivaient à dos de cheval; elles consistaient en vingt sacs de biscuits destinés à nourrir toute une population affamée par un jeûne de cinq jours!... Mais il était trop tard quand même; le sort de Québec venait d'être scellé!

Dès le lendemain matin les troupes anglaises prirent possession de la ville et ne purent dissimuler leur surprise en constatant un dé-

nûment aussi grand chez les assiégés; il leur fallut distribuer des provisions ce même jour!

### VIII. — ADIEU SANS RETOUR

« Et notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers,  
Ferma son aile blanche et repassa les mers. »

(Fréchette).

Aux termes de la capitulation, le commandant, ses officiers et soldats furent embarqués sur des vaisseaux anglais le 22 septembre 1759 pour être conduits en France, tandis que madame de Ramezay restait à Québec avec sa fille, mariée l'année précédente à Antoine-Joseph de Bellot<sup>28</sup>.

Débarqué à La Rochelle, M. de Ramezay se fixa définitivement dans le pays natal de son gendre, à Blaye (Gironde), où il fit venir sa famille après la cession définitive du Canada à l'Angleterre par le traité de 1763. Il reçut une maigre pension de 800 livres dont il se plaint amèrement dans une lettre à sa femme en date du 14 avril 1764, « tandis que des fripons, dit-il, reçoivent des traitements de faveur ». L'acte de sa sépulture indique qu'il a été inhumé dans l'église de Saint-Sauveur, à Blaye, le 8 mai 1777; sa veuve est décédée au même endroit le 16 juillet 1791 et leur fille Charlotte-Marguerite le 12 octobre 1780. Antoine-Joseph de Bellot survécut à sa femme et se maria en secondes noces à dame Joseph-Marie Morel, veuve d'Estienne Ranquil; il devint maire de sa ville et mourut à son tour le 7 mai 1785.

Charlotte-Marguerite de Ramezay eut cinq enfants de son mariage avec Antoine-Joseph de Bellot; trois sont nés à Québec, après

---

28. Ils habitaient la maison aujourd'hui connue sous le nom de *Kent House*, sur la rue Saint-Louis en face du Palais de Justice. Elle avait été construite par le gouverneur d'Ailleboust et M. de Ramezay l'avait achetée en 1758. On croit que la capitulation fut signée dans cette maison, le matin du 18 septembre, au moment de l'entrée des troupes dans la ville.

la capitulation de cette ville, et deux en France; voici leurs noms et dates de naissance:

1o. *Jean-Baptiste-Joseph de Bellot*, né à Québec le 22 mars 1762; il était désigné sous le surnom de « l'aîné ».

2o. *Roch-François-Antoine de Bellot*, né à Québec le 24 juin 1763, qui portait le nom maternel de Ramezay.

3o. *Charles-Joseph de Bellot*, né à Québec le 17 août 1764, ordinairement désigné sous le titre de « chevalier de Bellot ».

4o. *Pierre de Bellot*, né à Blaye, en France, le 10 décembre 1765.

Et 5o. *Xavier-Nicolas de Bellot*, né à Blaye le 27 septembre 1768 et connu sous le nom de « Lafond ».

La descendance de cette famille est consignée dans les *Généalogies Périgourdines* de M. de Saint-Saud, 2e série, 1925, et surtout dans *La Maison de Souillac et sa descendance depuis le IXe siècle*, Bergerac, 1933, qui en indique la postérité jusqu'à nos jours.

L'aîné de ces enfants, *Jean-Baptiste-Joseph de Bellot*, s'est marié deux fois; deux filles sont nées de son second mariage avec *Marie-Thérèse-Antoinette-Nicole de Ségur-Cabanac* qu'il avait épousée le 20 mai 1809; ce furent:

1o. *Marie-Antoinette-Joséphine de Bellot*, née à Bordeaux le 3 janvier 1811, qui épousa *Jean-Ludovic du Cheyron du Pavillon*, le 29 janvier 1833.

Et 2o. *Marie-Thérèse-Caroline-Hermine de Bellot*, née à Bordeaux en 1813 et morte sans alliance.

Ces renseignements viennent de M. Xavier du Pavillon, fils de Marie-Antoinette-Joséphine de Bellot, et nous les devons à l'obligeance de M. Claude de Bonnault, représentant de l'archiviste provincial de Québec à Paris, qui était en correspondance avec lui<sup>29</sup>.

Ainsi s'éteignait, loin de la patrie canadienne, le nom d'une famille qui a joué, pendant deux générations, un rôle important dans les affaires de notre pays aux temps les plus difficiles de son histoire.

---

29. Voir aussi le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 22, page 359.

C'est donc au Canada que nous en garderons le souvenir vivant grâce aux pierres édifiées par le fondateur et que nous avons fidèlement conservées avec le nom de « château de Ramezay ». Cet édifice est également venu près de disparaître; il a subi des vicissitudes dont nous allons maintenant faire le récit et qui l'apparentent, aussi sous ce rapport, à la famille dont il porte le nom.

Quant à Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, il semble avoir été le bouc émissaire des erreurs, des malversations, de l'incompétence d'autres personnages qui ont concouru à causer la perte du Canada. Pauvre et presque étranger en France, il ne pouvait lutter avantageusement contre ceux qui avaient intérêt à le perdre pour se justifier et ses détracteurs ont eu beau jeu à lui faire porter la responsabilité de la perte du Canada. En dépit d'une carrière remplie de loyaux services à son pays, ses derniers jours ont été empoisonnés par le souvenir de l'agonie de la Nouvelle-France, par la calomnie de ses compagnons d'armes et par l'ingratitude de ses contemporains<sup>30</sup>.

## IX. — UNE FEMME D'AFFAIRES

Si le continuateur du nom de Ramezay devait terminer sa carrière dans l'amertume de la défaite, de l'ingratitude et même de l'indigence, une faible femme issue de cette famille éprouvée devait prendre la direction de la barque au plus fort de la débâcle et réussir, par son génie financier, à la remettre à flot.

La famille était propriétaire de biens fonciers plus lourds à porter que productifs de revenus. Le château de Ramezay ne pouvait se maintenir qu'avec un nombreux personnel de domestiques; les seigneuries étaient éloignées les unes des autres et ne produisaient

---

30. Dans l'*Armorial Général de France*, à l'article de *Marin* (page 5, en note), l'héraldiste d'Hozier donne un certificat au nom de « Jean-Baptiste de Ramezay, ancien lieutenant de roi et commandant au gouvernement de Québec, chevalier de Saint Louis », daté à Tours le 5 septembre 1764. Son neveu, Charles Deschamps de Boishébert fut également en butte à la persécution lors de son retour en France.



encore que du bois de construction qu'il fallait expédier en France pour en tirer parti et les capitaines de navires semblaient mettre toute la malveillance possible dans leur transport<sup>31</sup>. Découragés, Claude de Ramezay et sa femme après lui, y avaient englouti leurs ressources et avaient à peu près renoncé à les exploiter.

Trois ans après la mort de madame de Ramezay une heureuse circonstance permettait cependant aux héritiers de vendre à la Compagnie des Indes cette demeure somptueuse qui leur était à charge et une de leurs filles restée célibataire, Louise de Ramezay, se lançait aussitôt dans les affaires en passant un acte de société avec madame J.-B. Hertel, seigneuresse de Rouville, pour établir et exploiter un moulin à scie et un autre à farine sur la rivière aux Hurons (aussi appelée ruisseau Notre-Dame de Bonsecours) dans sa seigneurie de Monnoir, près du rapide de Chambly.

L'entreprise ayant prospéré, la courageuse fille voulut agrandir le champ de ses opérations. Quatre ans plus tard, elle obtenait du gouverneur de La Jonquière une concession de 36 lieues de terrain sur la rivière Chazy, à une lieue de la rivière au Sable (*Ausable Chasm*, dans l'Etat de New-York) qui se déverse dans le lac Champlain et y faisait construire un autre moulin à scie par les charpentiers Michel Lague et Jean Chartier, de Montréal<sup>32</sup>.

La même année (1749), elle achetait à Montréal, au prix de 3000 livres, la tannerie de Charles Plessis Bélair, « avec maison, écurie, poulailler, porcherie, four et moulin à eau » et l'exploitait pendant quatre années, après quoi elle transportait tout le matériel à Chambly où elle habitait et y installait Denis Richer, son maître-tanneur.

---

31. En 1726, le comte Desgouttes, commandant de la flûte l'*Eléphant* faisait rogner des mats qu'il devait transporter en France comme échantillons et laissait en plan des bordages et planches de chêne et de pin qu'il avait mission de charger (Cf. Fauteux, *Essai sur l'Industrie au Canada*, vol. I, pages 206 et suivantes).

32. Voir greffe de Gervais Hodiesne, notaire à Chambly, déposé aux Archives Judiciaires de Montréal.

Grâce à ses opérations industrielles, Louise de Ramezay fit établir environ cinquante colons sur la rivière aux Hurons et une douzaine sur la rivière Salvail dans les seigneuries de Ramezay et Bourchemin, mais elle s'occupait plus volontiers d'industrie forestière que de colonisation. En 1751 elle vendait pour 4000 francs de bois de construction à Jacques Charbonnier et elle s'associait, la même année, « moitié au gain ou à la perte » pour l'espace de six ans, avec François Brouthier, maître-menuisier, de Chambly, pour l'exploitation de son moulin de la rivière aux Hurons. D'après un acte du notaire Hodiesne en date du 26 septembre 1756, son associé lui devait à ce moment l'énorme somme de 12578 francs pour bois de sciage<sup>33</sup>.

Entre temps, mademoiselle de Ramezay avait obtenu la continuation de la pension de sa mère en sa faveur jusqu'à sa mort. De concert avec son frère et ses soeurs elle vendit la seigneurie de Ramezay à John Bonfield en 1764 et celle de Bourchemin à Thomas Barrow en 1774. Les autres seigneuries de la famille furent également acquises par des officiers de l'armée anglaise.

Louise de Ramezay mourut le 2 octobre 1776, à l'âge de 71 ans « après avoir rempli une carrière peut-être unique dans les annales de la Nouvelle-France. »<sup>34</sup>

## X. — LE ROMAN DU CHATEAU

Existe-t-il une affinité mystérieuse entre les hommes et les choses au milieu desquelles ils ont vécu? On pourrait le croire en comparant le destin des membres de la famille de Ramezay avec celui de l'antique demeure qu'ils ont habitée. Semblable à ces hommes qui ont connu tour à tour l'enivrement du succès et la consternation des revers, les joies et les chagrins de l'existence, les honneurs et les humiliations, le château construit par le gouverneur de Montréal a traversé

---

33. Cf. *Histoire de la Seigneurie Massue*, par O.-M.-H. Lapalice, 1930.

34. Notice de E.-Z. Massicotte dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1931.

successivement des heures de grandeur et de décadence uniques peut-être en nombre et en variété.

A la mort de Claude de Ramezay, sa veuve se trouvait dans une situation plutôt voisine de l'indigence. Les fortes dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions de gouverneur de Montréal sans rétribution suffisante, les pertes subies dans l'exploitation des coupes de bois, les besoins d'une nombreuse famille à établir, avaient graduellement épuisé ses ressources. Pour comble d'infortune, celui de ses enfants qui semblait le mieux établi, Charles-Hector, qui venait d'être promu au grade de capitaine, périssait dans le naufrage du *Chameau* un an après la mort de son père et madame de Ramezay sollicitait du roi, vu sa triste situation financière, la remise d'une avance de trois cents livres (\$50.00) qui lui avait été faite sur sa solde.

Pour conjurer l'adversité, la courageuse femme se lance dans l'industrie; elle fonde à Montréal une entreprise de briqueterie et de tuilerie qui ne réussit guère mieux que le commerce de bois de son défunt mari; elle cherche à se libérer des charges de sa demeure opulente en l'offrant en vente, mais elle ne réussit qu'à en faire la location au gouvernement pendant trois ans. En 1736, son gendre Deschamps de Boishébert meurt à son tour sans laisser de fortune et les deux veuves, mère et fille, sollicitent du roi le service d'une petite pension qui leur permettra de vivre, en considération des services rendus par leurs maris. Après de longues tergiversations leurs demandes sont enfin accordées mais trop tard pour que madame de Ramezay puisse en profiter car elle mourait le 9 juillet 1742.

Sur les entrefaites, le désastre des entreprises financières de Law devait avoir une heureuse répercussion sur le développement du commerce au Canada et profiter, par ricochet, à la famille de Ramezay, car la Compagnie des Indes, que Law contrôlait pratiquement depuis vingt ans et dont le principal établissement était à la Nouvelle-Orléans, remettait ses privilèges au roi le 23 janvier 1731, ne se réservant que la traite du castor au Canada et au Nord-Ouest. Elle

avait alors un simple entrepôt sur la rue Notre-Dame, et comme elle y transporta le siège de toutes ses opérations, elle se trouva bientôt à l'étroit et songea à s'agrandir en achetant la propriété voisine, c'est-à-dire le château de Ramezay.

Cette transaction fut conclue par acte passé devant maîtres Adhémar et Danré de Blanzay, notaires royaux, à Montréal, le 10 avril 1745, entre les héritiers de Ramezay et François de Chalet, chargé de pouvoirs de messieurs les directeurs de la Compagnie des Indes, « demeurant ordinairement à Québec, mais de présent logé en ceste ville de Montréal en la maison de Joseph Fleury, écuyer, sieur Deschambault, scise rue Saint Paul »<sup>35</sup> pour le prix de 17600 livres, somme importante à cette époque, et le château de Ramezay fut relié avec l'entrepôt de la compagnie par un passage couvert<sup>36</sup>.

A compter de ce moment, la physionomie de l'édifice gouvernemental allait changer. Adieu les réceptions mondaines, les déploiements militaires, les conciliabules sur les affaires du pays; adieu les chants d'amour, les idylles sentimentales et les éclats de rire d'une jeunesse ardente et confiante en l'avenir; adieu les dîners plantureux dont les indigents recevaient toujours une part! Les lambris des salles opulentes disparurent sous les tablettes des marchandises; des comptoirs de magasins furent alignés dans les salons d'apparât; les étoffes, les provisions, les liqueurs furent entassées ça et là pour être troquées contre les fourrures des pays d'en haut. Les gais propos des fêtes d'autrefois furent remplacés par les débats des affaires et par le tintement des gros sous!

Mais de sombres nuages montaient à l'horizon. Dès cette même

---

35. Joseph Fleury d'Eschambault, sieur de la Gorgendière, était agent général de la Compagnie des Indes à Montréal.

36. Le prix de cette vente allait du moins permettre à la famille de Ramezay de satisfaire ses créanciers dont les principaux étaient MM. de Bercy et Ruette d'Auteuil, procureur de madame de Courcy, mais il fallut procéder à une vente en justice et autres formalités longues et coûteuses pour en livrer un bon titre.

année Louisbourg tombait aux mains des Anglais et bientôt la guerre de Sept Ans allait mettre en jeu le drame qui devait aboutir à la perte du Canada. Auréolé d'un dernier reflet de gloire, Montcalm venait prendre quelques jours de repos dans ces vieux murs au retour de la victoire de Carillon<sup>37</sup>, mais la défaite des plaines d'Abraham, un an plus tard, la capitulation de Montréal l'année suivante, et finalement le traité de Paris en 1763 scellaient définitivement le sort de la suprématie française au Canada.

Aux termes de la capitulation de Montréal<sup>38</sup> un délai d'un an était accordé à l'agent principal de la Compagnie des Indes pour terminer ses affaires, recouvrer ses créances et faire passer ses fourrures en France. On espérait toujours que le traité qui serait conclu à la fin des hostilités remettrait le pays aux mains de ceux qui l'avaient fondé et développé, mais quand ce dernier espoir fut envolé à son tour, il fallut céder au sort inévitable et la compagnie trouva preneur pour son immeuble en la personne de William Grant, négociant établi à Montréal<sup>39</sup>, au prix de 275000 livres « en billets d'ordonnance » avec faculté de convertir ce paiement en 55000 livres de France<sup>40</sup>. Cet acte fut dressé aux minutes de Jean-Claude Panet, no-

---

37. Dans une lettre à son ami Bourlamaque il décrivait « les heures de bien-être et de calme passées dans sa chambre, au coin du feu ». Hélas! il devait payer bien chèrement l'année suivante, sous les murs de Québec, ces quelques instants de repos.

38. Articles XXV et XXVI.

39. Wm. Grant épousa plus tard la veuve de Charles-Jacques Le Moyne, troisième baron de Longueuil. Celui-ci laissait une fille posthume qui épousa le capitaine David-Alexandre Grant, neveu de William, et leurs descendants retournèrent en Angleterre; c'est ainsi que le titre de cette baronnie est aujourd'hui détenu par la famille Grant domiciliée en Europe.

40. Les billets d'ordonnance donnés au Canada pendant la guerre de Sept Ans étaient très dépréciés; ils n'étaient déjà cotés qu'à vingt pour cent du pair. Je suis possesseur d'un manuscrit de cette époque qui en établit le total à 83,000,000 de livres. Par ordonnance en date du 29 juin 1764, il fut décrété que 8,000,000 seraient payés en entier, 46,000,000 réduits à moitié et 29,000,000 réduits au quart.

taire à Québec le 16 août 1764 et la compagnie y fut représentée par Thomas-Marie Cugnet, son ci-devant agent, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 9 juillet 1763.

Neuf ans s'étaient à peine écoulés depuis cette acquisition que le nouveau propriétaire en consentait la location au gouvernement canadien pour un terme de neuf ans à compter du 24 décembre 1773 avec droit pour le locataire d'en faire l'acquisition de préférence à tout autre acquéreur. C'est donc à titre de locataire que le gouverneur sir Guy Carleton y logeait lorsque les rebelles américains, sous la conduite du général Montgomery, entrèrent à Montréal après s'être emparés des forts de Saint-Jean et de Chambly. Il faillit y être fait prisonnier, car il avait eu tout juste le temps de s'enfuir avec quelques officiers et soldats sur une petite flotille qui fut cependant arrêtée par les vents contraires à Lavaltrie. Toute la région était remplie d'insurgés et ce n'est qu'à la faveur d'un déguisement que Carleton put prendre passage à bord de la barge du capitaine Bouchette qui le rendit sain et sauf à Québec le 19 novembre 1775.

Entrés dans Montréal, c'est naturellement au château de Ramezay que les Américains établirent leurs quartiers-généraux. Montgomery voulant continuer son avance vers Québec pour y opérer sa jonction avec Arnold et tenter de s'emparer de cette ville, c'est le général Wooster qui prit charge du commandement de Montréal. On sait que Montgomery fut tué sous les murs de Québec, dans une tentative d'escalade au pied du cap Diamant, sur la rue Champlain, dans la nuit du 31 décembre 1775. Arnold qui le remplaça au commandement continua le siège de la ville jusqu'au printemps, mais le succès ne répondit pas à son attente et il se retira à Montréal, où il prit possession du quartier-général au château de Ramezay.

Au mois d'avril 1776, trois commissaires délégués par le gouvernement provisoire des Etats-Unis arrivaient au Canada en vue d'engager les Canadiens-français à faire cause commune avec les révoltés et les aider à chasser l'Anglais du pays. C'étaient l'habile diplomate Benjamin Franklin, le congressiste Samuel Chase et leur col-

lègue Charles Carroll of Carrollton sur qui on comptait, vu qu'il était catholique, pour provoquer la sympathie religieuse des habitants. Franklin avait même pris le soin de se faire accompagner par un imprimeur français du nom de Mesplets et tout un matériel d'imprimerie afin de répandre partout des invitations pressantes aux Canadiens de se joindre à eux.

Le château de Ramezay ayant été réquisitionné pour le service administratif de l'armée, c'est dans la bâtisse voisine, occupée par le juge Thomas Walker, au coin des rues Notre-Dame et Saint-Charles (aujourd'hui place Jacques-Cartier), que Franklin établit son domicile, mais c'est au château que les commissaires venaient se concerter avec Arnold et la tradition rapporte que l'installation de la première presse à imprimer fut faite dans le sous-sol de cet édifice. Il est cependant assez peu probable qu'il en fut ainsi, car Mesplets n'arriva à Montréal que le 6 mai et déjà les délégués américains songeaient à retourner aux Etats-Unis.

Après un séjour de trois semaines à Montréal, Franklin et ses compagnons constatèrent en effet qu'ils ne réussiraient pas à faire fléchir la loyauté des Canadiens-français et, devant l'échec des opérations militaires de Québec et des Trois-Rivières, ils en vinrent à la conclusion de se retirer, mais leur imprimeur préféra s'établir ici où il entrevoyait un meilleur avenir. Tout ce qui reste du passage de ces hôtes forcés au château de Ramezay se trouve dans une lettre signée des trois commissaires, en date du 11 mai 1776 (date du départ de Franklin), pour servir de sauf-conduit à M. et Madame Walker à travers les lignes américaines<sup>41</sup>. La Société d'Archéologie ayant re-

---

41. Le juge Walker sympathisait, même ouvertement, avec les congressistes et, devant l'insuccès de l'invasion du Canada il jugea plus prudent d'aller vivre aux Etats-Unis par la suite. Il était antipathique à l'armée anglaise et, longtemps avant la révolte américaine, il s'était fait couper les oreilles par un groupe de soldats mécontents qui avaient forcé son domicile pendant la nuit, sous la conduite présumée du capitaine Disney. La chronique du temps rapporte en outre que Franklin avait une admiration non déguisée pour madame Walker, mais qu'ils se querellèrent à la suite des taquineries qu'elle lui fit sur son insuccès.

trouvé ce document à Boston, elle en a fait l'acquisition et l'a placé dans sa salle documentaire au-dessous du portrait de Franklin\*. On voit également sur le mur du grand salon la trace du dais érigé par Wooster pour recevoir les hommages des visiteurs; cette marque a été religieusement conservée à titre de souvenir d'une domination étrangère.

Ces événements eurent pour effet de démontrer au gouvernement l'importance d'un siège officiel à Montréal, et, comme le propriétaire du château avait reçu de MM. Porteous et McGill une offre d'achat qu'il était tenu de dénoncer à son locataire pour lui donner la préférence de cette acquisition, le gouverneur Haldimand, qui venait de remplacer sir Guy Carleton, s'empressa de s'en rendre acquéreur au prix de deux mille guinées (\$10,220.) pour les fins de résidence du gouvernement civil à Montréal<sup>42</sup>.

Voici donc le château de Ramezay revenu à sa destination première, et même à un degré plus élevé puisque son occupant n'était plus simplement gouverneur d'une ville ou d'une région, mais qu'il présidait à l'administration du pays tout entier. Cette destination se continua pendant 70 ans sous le nom d'*Hôtel du Gouvernement* et il fut occupé par divers services administratifs, tant militaires que civils durant cette longue période. Le général Barry Saint-Léger, commandant des forces, dont le nom évoque les campagnes militaires du fort Stanwix, y fit des travaux de réfection et d'embellissement pendant son séjour en 1784. C'est d'ici que partaient les directions relatives aux campagnes de la guerre de 1812; c'est ici que le colonel de Salaberry vint rendre compte de son immortelle victoire de Château-guay en 1813 et c'est ici que, 24 ans plus tard, les colonels Gore et Wetherall vinrent rapporter, l'un sa défaite de Saint-Denis et l'autre sa facile victoire de Saint-Charles. Sir John Colborne, à qui les incendies de 1837-38 ont appliqué le sobriquet de « vieux brûlot », y rési-

---

\* Elle est reproduite à la page 71 de ce volume.

42. *Archives du Canada*, Série B. vols. 59, 62 et 203, année 1778.



daît également pendant les opérations militaires qu'il conduisit dans cette région.

Un incident qui eut un grand retentissement aux Etats-Unis comme au Canada se produisit au château de Ramezay à la même époque; nous voulons parler de la campagne de calomnie qui fut montée contre les institutions catholiques au moyen du pseudo-scandale de Maria Monk. Cette pauvre fille habitait avec sa mère, Isabella Mills, veuve de William Monk, qui était gardienne en charge du château, et c'est chez elle que le pasteur Hoyte tenta, mais sans succès, d'obtenir des déclarations hostiles aux révérendes Soeurs de l'Hôtel-Dieu à l'effet que Maria serait entrée dans cette institution et s'en serait enfuie dans des circonstances qui auraient porté atteinte à son honneur. Bien que protestante, madame Monk fit les plus grands éloges de la communauté de l'Hôtel-Dieu, déclarant au surplus que sa fille n'y était jamais entrée mais qu'elle souffrait fréquemment de dérangements cérébraux et elle fit même un récit assermenté, devant le juge de paix Robertson, en date du 24 octobre 1835, attestant qu'on lui avait fait des offres d'argent pour fausser la vérité. Cette dénégation n'a cependant pas empêché les exploiters de cette machination d'imprimer plusieurs éditions d'une brochure qui trouve toujours des esprits crédules chez les amateurs de scandales<sup>43</sup>.

Les événements politiques de 1837-38, qui se sont principalement déroulés dans la région de Montréal, ont presque tous gravité autour de l'hôtel du gouvernement et le fastueux lord Durham y fit un séjour assez prolongé aux fins de recueillir sur place les renseignements destinés à la préparation de son rapport sur les affaires du pays. On montre encore, au nombre des antiquités du château, la voiture de gala qui servait à ses promenades, mais notre esprit persi-

---

43. Cf. *Awful disclosures by Maria Monk of the Hotel Dieu of Montreal*, revised, with an appendix containing: Part I reception of the first editions, Part II sequel of her narrative, Part III review of the case. Also a supplement giving more particulars of the nunnery and grounds. New-York 1836, 376 pages in-12 (Gagnon, *Essai de bibliographie canadienne*, vol. I, et Dionne, *Inventaire Chronologique*, vol. II.

fleur des temps modernes nous porte à la ranger dans la même catégorie que sa voisine de musée, la première automobile qui ait circulé au Canada.

Les séances du parlement ayant été suspendues à la suite de l'insurrection, c'est encore ici que le Conseil Spécial, constitué pour légiférer en ses lieu et place, administra les affaires à coups d'ordonnances promulguées par sir John Colborne et lord Sydenham de 1838 à 1841, et, lorsque le régime parlementaire fut rétabli par l'Acte d'Union, les gouverneurs continuèrent d'y siéger jusqu'en 1849. L'incendie de l'édifice où siégeait le parlement<sup>44</sup> et l'émeute provoquée par l'adoption de la loi d'indemnité aux victimes de l'insurrection firent alors perdre à Montréal le siège du gouvernement qui se transporta alternativement à Toronto et à Québec jusqu'à ce qu'il fût définitivement fixé à Ottawa. Lord Metcalfe et lord Elgin furent les derniers gouverneurs qui occupèrent le château de Ramezay et c'est ici que ce dernier vint se réfugier pour échapper aux projectiles de la populace insurgée contre la sanction qu'il venait de donner à la loi d'indemnité<sup>45</sup>.

Une ère nouvelle allait alors commencer pour l'antique édifice gouvernemental: celle de l'administration de la justice, bientôt suivie de la direction du mouvement éducationnel.

On avait en effet décidé de remplacer le vieux palais de justice, sur la rue Notre-Dame, par une construction architecturale inspirée des temples grecs et il fallait loger les tribunaux ailleurs pendant l'exécution de ces travaux. On songea naturellement au château de Ramezay qui appartenait au gouvernement et, comme il n'offrait pas d'espace suffisant pour l'installation des bureaux, on y construisit une aile qui longeait la rue Saint-Claude. *Cedant arma togae*; les

---

44. C'était dans l'immeuble occupé plus tard par le marché Sainte-Anne, sur la rue McGill, aujourd'hui démoli et converti en place d'Youville.

45. On peut voir, dans une vitrine du musée du château de Ramezay, l'épaulette du colonel Antrobus maculée d'un oeuf odorant qu'il avait reçu en protégeant le gouverneur de son corps dans cette émeute de 1849.

brillants uniformes des militaires vont être remplacés par la robe sévère du magistrat; les harmonies de l'éloquence judiciaire sont appelées à succéder au cliquetis des sabres et des éperons; on verra désormais défiler dans ces vieux murs le cortège attristant des mille aspects de la misère humaine, les figures anxieuses de ceux qui espèrent ou qui craignent la lumière inexorable de la justice!

Cette nouvelle occupation dura sept ans et les tribunaux ayant alors (en 1856) pris possession du « remarquable édifice qui fait maintenant tant d'honneur à Montréal » suivant l'expression de l'abbé Verreau, le château de Ramezay redevenait disponible; aussi le gouvernement crut-il ne pouvoir lui donner une meilleure destination qu'en l'affectant aux besoins de l'éducation. Il y installa donc le ministère de l'Instruction Publique dont le titulaire était l'hon. Pierre-J.-O. Chauveau et, comme l'aile des bureaux de la rue Saint-Claude offrait tout l'espace voulu pour la tenue des classes de l'École Normale, avec cour intérieure pour le délassement des élèves, il offrit en même temps l'hospitalité à l'abbé Verreau pour cette institution. Les deux hommes qui étaient ainsi appelés à poursuivre une oeuvre commune sous le même toit étaient d'ailleurs faits pour se comprendre et pour travailler harmonieusement au mouvement intellectuel du Canada; littérateurs délicats, chercheurs passionnés de l'histoire, écrivains dont les oeuvres faisaient autorité, MM. Chauveau et Verreau ne pouvaient être mieux servis que par cette résidence conjointe.

Dans le premier volume du *Journal de l'Instruction Publique*<sup>46</sup>, l'abbé Verreau a publié un intéressant article sur les destinations successives du « Vieux Château » qui allait désormais hospitaliser son institution et, dans *la Revue Nationale* de décembre 1895<sup>47</sup>, A.-N.

---

46. Août 1857, p. 149.

47. Volume II, page 443. Il ne faut pas confondre cette publication avec celle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal; elle fut fondée par J.-D. Chartrand (qui écrivait sous le pseudonyme de Ch. des Ecorres) en 1895 et n'a duré que 14 mois.

Montpetit, qui avait été appelé à remplir le poste de secrétaire du département de l'Instruction Publique, rappelle avec émotion le séjour de l'hon. P.-J.-O. Chauveau et de ses assistants dans ce centre éducatif de notre pays.

Bientôt s'élaborait cependant la confédération canadienne dont la mise en opération allait changer complètement le système administratif en vigueur jusqu'ici. Le pouvoir fédéral établissait le siège de ses activités sur cette colline inspiratrice d'Ottawa, site merveilleusement choisi pour une capitale, tandis que les législatures provinciales retournaient à leurs centres respectifs pour l'administration de leurs affaires, et, comme l'Instruction Publique relevait des attributions réservées aux provinces, le département de M. Chauveau fut transporté à Québec, laissant le château de Ramezay tout entier disponible pour l'École Normale, ainsi que pour l'École Modèle, à partir du 1er juillet 1867.

Dès avant cette date, le nombre des élèves ayant augmenté d'année en année, les bureaux des employés de l'Instruction Publique étaient d'abord descendus au sous-sol du château pour être ensuite transportés dans le vieil édifice qui était autrefois affecté aux services du receveur-général du Canada et qui s'élevait à l'ouest du château. L'École Normale étant maintenant seule occupante de la totalité de l'immeuble, les deux bâtisses furent réunies par un viaduc au deuxième étage et les professeurs, en particulier le Dr Salluste Duval et son atelier d'innombrables inventions, furent installés dans l'aile de l'ouest<sup>48</sup>.

Aux termes de la clause 108, section 8, de la troisième cédule de

---

48. Les normaliens donnèrent au viaduc qui reliait les deux bâtisses au second étage, le nom de « Grand Tronc » à cause de sa ressemblance avec le pont Victoria qui venait d'être construit sur le Saint-Laurent pour le chemin de fer qui portait alors ce nom. L'édifice en question servit plus tard de berceau à la fondation du journal *La Presse* en 1884, et, plus tard encore, la faculté de Droit y donna ses cours universitaires. La fameuse « cantine » de Joe Beef (Charles McKiernan) et sa ménagerie étaient alors situées en arrière de l'École Normale, au No. 4 de la rue Saint-Claude.

la loi qui constituait la confédération canadienne, tous les immeubles des gouvernements provinciaux, à l'exception des édifices requis pour le siège de leurs législatures, devaient appartenir au gouvernement du Canada. Le château de Ramezay passait donc, à ce moment, entre les mains du pouvoir fédéral, mais il fut remis au gouvernement provincial de Québec, à titre gracieux, par une ordonnance du gouverneur-général du Canada, passée en son conseil, le 25 mai 1872.

La question de l'établissement d'une université à Montréal était alors dans sa plus grande acuité. Dès l'année 1852 Mgr Bourget avait réclamé pour sa ville épiscopale la fondation d'une université distincte et indépendante de celle de Québec; celle-ci s'y était fortement objecté et la querelle avait duré pendant de longues années au moyen de plaidoieries, *factums* et mémoires interminables lorsque, le 1er février 1876, le Saint-Siège rendit jugement en décrétant l'établissement d'une « succursale » de l'université Laval à Montréal. Il n'y avait qu'à s'incliner et c'est ce que fit le nouvel évêque, Mgr Fabre, en disant tout simplement: « Rome a parlé, j'obéis »<sup>49</sup>.

Entre temps, l'École Normale, se trouvant trop à l'étroit au château de Ramezay, avait obtenu la construction de l'édifice qu'elle occupe actuellement au parc Lafontaine, et le professeur Aubin disait, dans un article publié par *la Revue de Montréal* au mois de juillet 1878: « c'est la dernière fois — on nous le fait espérer depuis longtemps — que nous nous réunissons dans cette enceinte. »

La faculté de Droit de la nouvelle université inaugurerait son enseignement au Cabinet de Lecture Paroissial le 1er octobre 1878 sous le doynat de l'hon. Côme-Séraphin Cherrier, tandis que la faculté de Médecine, divisée par l'établissement de l'école Victoria affiliée à l'université de Cobourg, ne l'y suivait qu'un an plus tard<sup>50</sup>. Ce

---

49. Voir à ce sujet les articles publiés par l'abbé Chandonnet dans la *Revue de Montréal* de novembre et décembre 1876 et septembre et octobre 1878.

50. L'édifice affecté à ces cours appartenait aux Messieurs de Saint-Sulpice qui y avaient établi les œuvres paroissiales de Notre-Dame. Il était situé à l'angle nord des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier et il a

n'était cependant qu'une installation de fortune en attendant mieux et, comme on ne pouvait espérer la construction d'une bâtisse universitaire avant plusieurs années, on jeta les yeux sur les locaux plus spacieux du château de Ramezay que l'Ecole Normale avait alors quittés.

Ce déménagement eut lieu pendant la vacance de 1884, et la faculté de Droit donna ses cours dans la salle qui est aujourd'hui convertie en galerie de portraits historiques, tandis que celle de Médecine s'installait dans les anciennes classes des écoles Normale et Modèle, le long de la rue Saint-Claude. Elles y restèrent pendant cinq ans et c'est avec un respect mêlé d'attendrissement que l'auteur de ces lignes évoque aujourd'hui le souvenir des études qu'il y a faites, comme clerc-notaire, sous des professeurs tels que l'hon. P.-J.-O. Chauveau pour le droit romain, les juges Jetté, Mathieu et Lafontaine pour le droit civil, le droit municipal et la procédure, et l'hon. Horace Archambault pour le droit administratif; il était loin de prévoir, à cette époque, qu'il acquerrait un jour cet immeuble à titre de président de la Société d'Archéologie, aux fins de le soustraire définitivement aux menaces périodiques de démolition et pour en faire un temple du souvenir canadien! Mais gardons-nous d'anticiper sur notre récit.

En 1889, le gouvernement Mercier, qui avait créé la Cour des Magistrats pour l'instruction des délits criminels, songea à reprendre possession du château de Ramezay dans le but d'y installer cette institution, en attendant qu'il pût l'accommoder au palais de justice même, et l'université dût chercher refuge ailleurs. Coïncidence singulière, ce furent deux journaux qui purent l'hospitaliser: le Droit s'installa dans le petit édifice où Trefflé Berthiaume avait fondé *la Presse*, sur la rue Notre-Dame en face de l'entrée principale de l'hôtel-de-ville, et qu'il venait de quitter pour prendre possession de son

---

été remplacé par Transportation Building. Ce « Cabinet de Lecture Paroissial » a publié, de 1859 à 1873 inclusivement, une revue très recherchée sous le nom d'*Echo du Cabinet de Lecture Paroissial*. C'est également là que le Cercle Ville-Marie tenait ses réunions, et c'est lui qui a inspiré la fondation de la bibliothèque de Saint-Sulpice vingt ans plus tard. Je logeai dans cet édifice, à titre de secrétaire du Cercle en 1887-1888.

immeuble de la rue Saint-Jacques; la Médecine tourna l'encoignure de la place Jacques-Cartier pour occuper l'ancien immeuble de *la Minerve* s'étendant en arrière jusqu'à la cour du château de Ramezay. Ils y séjournèrent jusqu'à l'été de 1895 alors qu'ils purent s'installer dans leur immeuble de la rue Saint-Denis, grâce en partie à la libéralité des Messieurs de Saint-Sulpice, propriétaires de ce terrain.

Un danger imminent menaçait cependant le vénérable édifice à ce moment. La Cour des Magistrats ayant été installée au palais de justice, le gouvernement Taillon, qui avait succédé à celui de Mercier à la suite d'événements retentissants, jugea qu'il n'avait plus besoin du château de Ramezay ni de l'immeuble voisin dont il était propriétaire jusqu'à la place Jacques-Cartier et il décida de convertir le tout en espèces sonnantes au moyen d'une vente aux enchères publiques, après l'avoir fait diviser en lots à bâtir. Un plan de subdivision fut préparé par l'arpenteur J.-H. Leclair, en date du 27 mai 1893, morcelant, coupant, nivelant impitoyablement cette étendue de terrain et les bâtisses qui s'y trouvaient, depuis la place Jacques-Cartier jusqu'à la rue Saint-Claude, entre la rue Notre-Dame et une rue nouvelle qu'on projetait d'ouvrir en arrière à titre de prolongement de la rue Le Royer, avec ruelle entre les deux.

La vente aux enchères eut lieu le 24 octobre 1893, mais l'opinion publique s'était ameutée dans l'intervalle en voyant qu'on voulait ainsi détruire une des dernières reliques qui nous restaient du régime français. Grâce à l'initiative de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal, une assemblée publique des citoyens de cette ville fut convoquée par le maire Desjardins et tenue le 17 octobre précédant la vente, aux fins de prier le conseil de ville de se porter acquéreur de cet immeuble et de le conserver pour y établir une bibliothèque publique et un musée; une requête à cet effet, portant plus de 2000 signatures de contribuables, fut présentée à l'assemblée du conseil tenue la veille de la vente et il fut décidé d'acheter la partie de l'immeuble couverte par l'édifice du château au prix de la mise fixée par le gouvernement. En examinant le plan de subdivision on

s'aperçut cependant que la ruelle destinée à desservir les lots entraînerait la démolition du mur d'arrière du château et qu'il valait mieux acheter toute la propriété jusqu'à la place Jacques-Cartier; mais, comme la résolution du conseil n'autorisait pas cet achat, MM. Tiffin, Villeneuve, Parent et Drapeau se portèrent acquéreur du surplus et transportèrent leurs adjudications à la ville dès qu'elle fut autorisée à faire cette acquisition.

Le prix global de ces immeubles s'élevait à \$98,890.35 sur quoi le gouvernement avait décidé de faire une réduction de \$10,000 pourvu que la ville s'engageât à tenir sur les lieux un musée gratuit d'archéologie, d'histoire et de sciences. L'acquéreuse ayant refusé de signer l'acte préparé à cet effet, elle y fut contrainte par un jugement rendu en Cour Supérieure le 23 janvier 1895 et l'acte fut signé aux minutes du notaire L.-N. Dumouchel en date du 5 mars suivant<sup>51</sup>.

Le château de Ramezay était donc sauvé de la destruction, mais il s'agissait de fonder une oeuvre pour en tirer parti et la ville de Montréal n'était pas encore prête à établir une bibliothèque publique ni un musée artistique ou scientifique. Elle était beaucoup plus préoccupée des besoins matériels d'une cité grandissante que des aspirations intellectuelles d'un nombre infime de ses administrés, et elle regrettait quasi le geste généreux qu'elle avait fait sous l'impulsion du moment. Afin de concilier cependant le sentiment national avec les exigences utilitaires, elle consentit un bail de l'édifice du château à la Société d'Archéologie pour le terme d'un an, à charge d'y maintenir un musée<sup>52</sup>, tandis qu'elle décidait d'affecter le reste de l'immeuble à des usages différents et de démolir à cet effet les bâtisses accessoires.

Laissons ici la parole à l'ancien secrétaire de l'Instruction Publique, A.-N. Montpetit, que le hasard conduisait à cet endroit juste au moment où l'on démolissait les vieux murs qu'il avait tant aimés.

---

51. Les pièces relatives à ces diverses procédures sont reproduites au Vol. I, Nos. 1, 2, 3 et 4 de la quatrième série du *Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 1930.

52. Voir aux minutes de maître O. Marin, notaire, le 5 avril 1895.



Voici ce qu'il en écrivait dans *la Revue Nationale*<sup>53</sup>: « Il y a environ deux mois (vers la fin d'octobre 1895), passant devant le *Vieux Château*, j'entendis le fracas d'un écroulement de maçonnerie. C'était un pan de mur du pavillon en brique de l'angle sud-ouest du bâtiment principal, dont les employés du Bureau de l'Instruction Publique avaient fait un fumoir, qui venait de faire sa dernière révérence devant moi. Je m'avançai dans la cour du château encadrée de maisons d'habitation si familières autrefois, mais où je n'avais pas mis les pieds depuis 1867 — près de trente ans. Là, j'ai trouvé des ruines et pas autre chose que des ruines... Des ruines ici, des lézardes aux murs debout, des étages fatigués pesant au dos d'autres étages trop fiers pour céder, parce qu'ils datent des temps chevaleresques, ou de l'époque mémorable de Montferrant; des pignons aveugles attendant la mort plutôt que de tendre la main à la charité de la ville ou du gouvernement, dans l'espoir d'une restauration... Car il n'y a pas à s'abuser, les jours du *Vieux Château* sont comptés. Il est là moribond, les yeux hagards, la face apoplectique, les jambes amputées jusqu'au dessus des genoux, sous le regard avide du progrès attendant son cadavre, le scalpel à la main ».

## XI. — SURVIVANCE

Eh bien, non! Le *Vieux Château* ne devait pas mourir, car une soeur de charité, la Société d'Archéologie, veillait à son chevêt et un médecin infailible, le Culte du Souvenir historique, allait changer en élixir de jeunesse le souffle de vie qui lui restait. Les murs qui venaient de tomber sous la pioche des démolisseurs ne représentaient que les salles de toilette construites pour les besoins de l'École Normale Jacques-Cartier; même l'aile qui longeait la rue Saint-Claude ne devait être amputée que huit ans plus tard<sup>54</sup>.

53. Cf. *La Revue Nationale* (de J.-D. Chartrand), Vol. II, No. 12, page 547.

54. Voir l'acte de convention pour modification de l'immeuble affecté au bail du château de Ramezay, entre la Cité de Montréal et la Société d'Archéologie, devant Victor Morin, notaire, le 20 avril 1903.

Les officiers et membres de la Société d'Archéologie, au nombre desquels on comptait principalement l'hon. juge Baby, son président, W.-D. Lighthall, vice-président, R.-W. McLachlan, trésorier, L.-W. Sicotte, Edward Murphy, de Lery MacDonald, H.-H. Lyman, Ludger Gravel, J.-B. Learmont, Lucien Huot, J.-A.-U. Beaudry et nombre d'autres citoyens marquants, se mirent à l'oeuvre. Ayant recueilli les éléments d'une bibliothèque et d'un musée à installer dans l'édifice historique mis à leur disposition, ils invitaient les citoyens de Montréal à assister à leur inauguration dès le 9 avril 1896; mais, si leurs figures étaient souriantes ce jour-là, ils n'en étaient pas moins dévorés d'inquiétude car la misère guettait à leurs portes.

La ville de Montréal leur avait bien consenti le bail de l'édifice pour un prix nominal, mais elle mettait toutes les réparations à leurs charges, *ainsi que la taxe d'eau*; or, on n'avait reçu que des dons en nature et bientôt le papier timbré de la municipalité réclamait à *Messieurs les châtelains* de la société une somme de \$127.00 représentant la fourniture du précieux liquide incolore pendant deux années... et il n'y avait pas un sou en caisse pour acquitter cette réclamation!

Une saisie fut pratiquée sur tous les objets du musée et de la bibliothèque le 24 juin 1897, jour de la fête nationale des Canadiens-français!<sup>55</sup> La Providence veillait cependant sur les destinées de la jeune institution; de généreux donateurs se cotisèrent pour solder la note et le Conseil de Ville, s'étant même laissé attendrir par une requête qui lui fut présentée le 2 avril 1898, consentait à la Société d'Archéologie un nouveau bail du château, par acte devant maître Victor Morin, notaire, le 26 juillet 1898, pour un terme de 25 ans, au prix d'un dollar par année *et la taxe d'eau*, « à charge d'y maintenir un musée, une galerie de tableaux historiques et une bibliothèque ».

---

55. Le procès-verbal de l'huissier Desormeaux mentionne en particulier: « 46 tableaux à l'huile, 151 cadres et gravures, 6 vitrines de comptoir et leur contenu, une bibliothèque avec environ 5000 volumes, la cloche de Louisbourg » et divers autres objets qu'un collectionneur pourrait évaluer à environ \$50,000.

Au fur et à mesure que l'orage s'éloignait, la confiance des amis de l'institution renaissait et elle ne tardait pas à se manifester par des actes. Le 15 octobre 1897, M. Henry J. Tiffin, qui avait déjà contribué si puissamment à l'achat de l'immeuble lors de la vente aux enchères, faisait don à la société de sa bibliothèque et de ses collections de tableaux, statues, médailles, documents, monnaies, objets d'art, etc., par acte passé devant maître N. Théoret, notaire, en désignant huit fiduciaires chargés de voir à l'accomplissement de ses intentions<sup>56</sup>. Et le 18 janvier 1898 un bal organisé par la Société d'Archéologie sous le patronage de Son Excellence lord Aberdeen, gouverneur-général du Canada, réunissait l'élite de la société montréalaise à l'hôtel Windsor en des costumes historiques de toutes les époques, depuis la découverte du Canada jusqu'aux temps modernes.

Le sort du château de Ramezay et de son musée semblait dès lors assuré; il n'y avait qu'à veiller à sa conservation et à l'augmentation de ses collections. En 1912, à la demande de la Société d'Archéologie, la législature de Québec adoptait une loi destinée à placer ce musée sous la protection d'un bureau de Syndics ayant le titre et le contrôle de tout ce qui en fait partie et, comme cette même année marquait le cinquantenaire de fondation de la société, une plaquette fut frappée à ses armes pour en transmettre le souvenir.

Pourtant, le danger d'une démolition arbitraire du vieil édifice subsistait toujours puisque la ville de Montréal en restait propriétaire avec pouvoir d'en disposer à sa fantaisie un jour ou l'autre et que nombre d'échevins, peu intéressés aux souvenirs historiques, ne voyaient pas la nécessité de conserver « cette vieille bâtisse démodée » qu'on pourrait si aisément raser pour agrandir l'espace réservé aux marchands de carottes du marché Bonsecours. Le danger devenant de plus en plus menaçant, l'auteur de cet article, qui était devenu président de la Société d'Archéologie en 1927, résolut de s'employer

---

56. La plupart de ces fiduciaires étant décédés, ils ont été remplacés, pour assurer la continuation de leur œuvre, suivant acte passé devant maître Lucien Morin, notaire, le 19 octobre 1928.

à conserver aux générations futures, et de façon définitive, cette relique solitaire de notre histoire nationale.

Par acte du 28 janvier 1929, aux minutes de maître Jean Baudouin, notaire de la cité de Montréal, cette corporation, représentée par Son Honneur le Maire Camillien Houde et par M. J.-Etienne Gauthier, greffier de la cité, cédait à la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal, représentée par son président M. Victor Morin et par le secrétaire de son bureau de syndics, M. Pemberton Smith, « à titre de donation et dans l'intérêt public », cette propriété officiellement décrite par numéros de cadastre avec la bâtisse connue sous le nom de « Château de Ramezay » qui s'y trouve, en échange d'environ 10,000 volumes de la bibliothèque Tiffin et à charge d'y maintenir un musée gratuitement ouvert au public, *mais avec exemption de toutes taxes municipales et scolaires, y compris la taxe d'eau.* Et pour enlever aux administrations futures toutes vellétés de regretter un jour un si beau geste, le président de la société donataire, qui faisait en même temps partie de la Commission des Monuments Historiques de la province de Québec, s'empressait de faire « classer » cet édifice sous le No 1 des monuments d'intérêt national auxquels il n'est pas permis de porter atteinte. L'ordre en conseil de ce classement porte la date du 21 mars 1929.

Le château de Ramezay étant désormais à l'abri de tout danger de destruction, la Société d'Archéologie célébrait sa prise de possession par un « Dîner en musique » auquel étaient invitées plusieurs personnalités marquantes de la politique, de la finance, de l'industrie, du commerce, des arts et des professions libérales dans l'ancienne salle de sa bibliothèque le 3 février 1930. Revêtus des costumes du siècle de Louis XV, avec perruques poudrées et souliers à boucles, les officiers de la société recevaient leurs hôtes au milieu des portraits des ancêtres surmontés d'armes anciennes, sous l'égide d'un chevalier armé de toutes pièces, et les plaçaient autour d'une immense table à sept facettes disposées en fer-à-cheval, à l'intérieur de laquelle des artistes, costumés en marmitons et servantes (plus tard en

hallebardiers, marquis et marquises), apportaient les plats qu'ils présentaient aux convives en chantant des couplets adaptés aux airs d'opérette les plus connus<sup>57</sup>.

Enfin le 10 décembre 1937, à l'occasion du soixante quinzième anniversaire de fondation de la Société d'Archéologie, un bal costumé réunissait l'élite de la société montréalaise dans les vieux murs du château et les organisatrices de cette fête, mesdames Angus et Chevalier, versaient à cette occasion une somme rondelette, provenant du placement des billets d'admission et destinée à boucler le budget de l'année<sup>58</sup>.

Les dépenses de fonctionnement d'un musée ne se soldent cependant pas avec la monnaie du dévouement; il faut pourvoir en outre aux salaires des employés, au chauffage, à l'éclairage et aux dépenses générales d'entretien d'un édifice de cette nature. Le gouvernement provincial et l'administration municipale avaient tout d'abord accordé des octrois à cette fin, mais, en présence des besoins impérieux du chômage, ces subsides ayant été supprimés, la Société d'Archéologie ne subsistait plus que grâce aux souscriptions de ses membres et de leurs amis lorsque, à bout de ressources, elle demanda aux autorités municipales de modifier les conditions de cession de son édifice en lui permettant de percevoir un droit d'entrée à son musée pour en solder les dépenses. Cette autorisation lui fut accordée par acte passé devant maître Jean Baudouin, notaire, le 5 février 1938, et fut ratifiée par acte de la législature de Québec faisant partie des amendements de 1938 à la charte de la cité de Montréal.

N'avions-nous pas raison de dire que le château de Ramezay a passé par toutes les étapes de la splendeur et de l'indigence et que son histoire est plus mouvementée que celle de tout autre édifice connu en ce pays? Espérons que, comme l'aïeul qui raconte au coin du feu

---

57. Un compte-rendu de ce dîner fantaisiste est reproduit, avec illustration des scènes principales de son exécution, au volume II de la quatrième série du *Canadian Antiquarian and Numismatic Journal* de 1931.

58. La section féminine de la société se propose de répéter prochainement, dans le même but, la fête éclatante du 18 janvier 1898.

les événements tour à tour joyeux et tristes auxquels il a été mêlé, il jouira désormais d'une vieillesse heureuse dans le rôle éducationnel qui lui est départi.

## XII. — EVOCATIONS

Après avoir ainsi retracé la carrière de la famille de Ramezay et les aventures de son château, nous voudrions en illustrer copieusement le récit pour que la mémoire des yeux vienne en aide à celle du coeur dans la conservation de ces reliques affectionnées « du temps des Français ».

Il ne semble malheureusement pas exister de portraits de Claude de Ramezay, ni de son fils Jean-Baptiste-Nicolas-Roch. Le premier n'était encore que jeune officier à son départ de France et le second n'y est retourné que sur la fin de sa carrière; les portraitistes étaient plutôt rares au Canada où l'on avait beaucoup d'autre chose à faire et la peinture était d'ailleurs un luxe que nos officiers de fortune pouvaient difficilement se payer.

Quant à l'édifice, il nous fait plaisir d'en reproduire, au frontispice de ce volume, une esquisse au lavis que nous possédons; elle a été dessinée sur les lieux par William B. Lambe, autrefois percepteur du revenu, au temps où toutes les bâtisses étaient encore intactes en 1881, et nous en sommes devenu acquéreur à l'encan des collections artistiques de David Denne en 1912. Une des plus anciennes gravures que nous en connaissons remonte aux environs de 1840; elle accompagne un article de Gerald-E. Hart, intitulé « The Old Government House, Montreal », publié par *The Dominion Illustrated Monthly* en 1892, mais elle nous semble reconstituée de façon quelque peu fantaisiste par le souvenir, car nous ne croyons pas qu'il ait jamais existé de porte cochère à l'extrémité est du château.

*Le Journal de l'Instruction Publique*<sup>59</sup> a publié, en frontispice de son premier numéro, une très intéressante gravure du château, vu

---

59. Volume I, No 1, Janvier 1857.

de l'arrière, avec l'allonge qui fut construite pour les tribunaux et qui servit aux classes de l'École Normale ainsi que la cour de récréation des élèves de cette institution. Une vue de la façade se trouve au No 8 du même journal (août 1857) ; elle est reproduite au No 2 du premier volume de *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal* et on en trouve une autre dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada pour 1896*. Les nombreuses cheminées indiquées sur ces gravures sont couronnées de « récollets » destinés à en augmenter le tirage, mais aujourd'hui disparus par suite de leur inutilité, de même que la balustrade à piliers rebondis qui courait autrefois dans la ligne de la rue<sup>60</sup>.

Aujourd'hui, l'immeuble du château de Ramezay se réduit à l'édifice principal avec une terrasse en devanture, où les fidèles peupliers d'antan montent encore leur garde de sentinelles oubliées, et deux maigres lisières de terrain qu'on lui a laissées par charité sur le côté ouest et à l'arrière. Les tourelles qui donnent un certain cachet à sa rallonge de l'est, dans la ligne de la rue Saint-Claude, ne remontent qu'à l'année 1903, alors qu'aux termes d'une convention passée entre la Société d'Archéologie et la cité de Montréal cette dernière fit les travaux de réfection de cette partie de l'édifice principal en retour de l'abandon d'une partie de l'allonge, qui fut alors démolie, et du terrain requis pour le prolongement de la rue Le Royer. La croix et la girouette qui surmontent ces deux tourelles proviennent de l'ancienne église des Récollets, construite en 1692 au coin des rues Notre-Dame et Sainte-Hélène et démolie en 1867<sup>61</sup>.

---

60. Les écussons de la cité de Montréal qui somment les montants des barrières d'entrée viennent du « jardin » de la Place d'Armes qui formait autrefois un carré de verdure entouré de grilles en fer ouvragé ; et lorsque la Fabrique de Notre-Dame fit enlever en 1930, la belle clôture qui longeait alors la rue Saint Sulpice, elle en fit don au Château de Ramezay pour orner sa façade, mais le budget de la Société d'Archéologie ne lui permit pas d'encourir les dépenses de son enlèvement, transport et installation et elle dut y renoncer.

61. Démolition ! Démolition !! Et nos reliques sombrent dans l'oubli !!!

Et, comme si les amputations successives qu'on a fait subir à ses vieux murs n'avaient pas apaisé le Moloch de la destruction, on voulut encore saper ses fondations en faisant passer le tunnel de la rue Gosford au-dessous d'une partie de l'édifice. Puisqu'on n'avait pu réussir à en raser la surface, peut-être en aurait-on raison en s'attaquant à sa base! La Société d'Archéologie, qui était alors devenue propriétaire de l'immeuble et qui l'avait fait *classer* par la Commission des Monuments Historiques, consentit à cette expropriation partielle, avec l'assentiment de cette Commission, en demandant, à titre de compensation, le service régulier de l'octroi annuel de \$2,500.00 consenti *verbalement* par les autorités municipales en 1929 pour le maintien de son musée<sup>62</sup>; mais le tunnel fut construit, les arbres qui se trouvaient sur son passage furent coupés et l'indemnité d'expropriation... est encore illusoire.

### XIII. — LE TEMPLE DU SOUVENIR

Malgré ces assauts répétés, la Société d'Archéologie a tenu « jusqu'au bout ». Elle a non-seulement sauvé le château de Ramezay de la destruction dont il était périodiquement menacé, mais elle en a fait un « *Temple du Souvenir* » où elle entretient en permanence le culte des ancêtres. Hâtons-nous donc d'en faire une visite, au moins superficielle, avant que d'autres contretemps nous en empêchent.

*Terrasse extérieure.* Les témoins désuets des luttes séculaires pour la possession du Canada reposent ici sur un lit de verdure; le canon encombrant d'une frégate de Louisbourg coulée par les Anglais en 1758 avoisine pacifiquement celui de l'amiral Walker dont la flotte fit naufrage sur les récifs de l'île aux Oeufs en 1711, tandis que des mortiers et une pyramide de boulets nous donnent un aperçu des engins de guerre de l'époque.

---

62. Voir lettre du président de la société au greffier de la Cité de Montréal en date du 17 mars 1932.



*Vestibule d'entrée.* Les hôtes du logis nous accueillent ici; ce sont les présidents successifs de la Société d'Archéologie depuis sa fondation en 1862 et le groupe des membres de cette société, photographiés par Notman en 1915. A gauche, un panneau de bois sculpté porte les noms des gouverneurs de l'institution et une enluminure de l'acte de donation du château de Ramezay par la cité de Montréal à la Société d'Archéologie atteste le titre du propriétaire.

*Galerie des portraits.* En entrant dans cette longue et haute salle, nous éprouvons un saisissement. Ces personnages qui nous regardent du haut de leurs cadres dorés sont nos ancêtres et nos modèles; gouverneurs, intendants, dignitaires ecclésiastiques, hommes de guerre, explorateurs, châtelaines ou simples paysannes, missionnaires et martyrs, éducateurs et hommes d'état, tous semblent nous dire que nous devons continuer leur oeuvre sans faiblir à la tâche, et surtout sans démériter. Une série de blasons dans la rotonde de la pièce nous rappelle que la plupart d'entre eux sont inscrits à l'Armorial de France.

*Salle d'archéologie.* Par la porte du fond, nous passons dans une pièce où sont réunis divers spécimens d'archéologie indienne: morceaux de poterie fabriquée par les aborigènes et trouvés sur le site présumé de la bourgade indienne d'Hochelaga, haches de pierre, pointes de flèches, tomahawks et autres objets à l'usage des Indiens. On y voit aussi des instruments domestiques du temps passé, des moules en bois pour le beurre, pour le sucre d'érable et pour la fonte des cuillères de plomb, des éventails, des souliers de bal et anciens vêtements à l'usage des premiers colons; une vitrine spéciale réunit une intéressante collection de serrures et les murs sont garnis de tableaux, gravures et photographies de guerre et d'appareils de locomotion.

*Salle historique.* La chambre carrée qui fait suite à la salle d'archéologie renferme des objets précieux pour notre histoire. C'est en premier lieu la poterne en moellons sauvée de la démolition du manoir de Champlain à Brouage par M. Finlay, président de l'univer-

sité de New-York, qui nous en a fait cadeau, et la cloche de l'église de Louisbourg, retrouvée par Mlle Françoise Barry qui a pris l'initiative d'une souscription publique pour en faire l'acquisition. Une reproduction en miniature de la chapelle Bonsecours de Marguerite Bourgeoys et un vase de pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Jeanne Mance dorment sous verre, tandis que les murs sont ornés de cartes anciennes et de portraits des fondateurs de notre pays.

*Galerie des auteurs.* Nous passons devant les portraits des auteurs qui ont écrit les plus belles pages de la littérature canadienne, depuis Joseph Quesnel, l'aîné de nos poètes, jusqu'aux romanciers qui ont marqué la fin du siècle dernier, et nous entrons dans le

*Cabinet de numismatique.* Nous voici en présence de la collection de numismatique canadienne la plus importante qui soit connue. Depuis les médailles d'argent présentées aux chefs indiens par les rois de France et d'Angleterre jusqu'aux billets de nos banques disparues de la circulation, tout s'y trouve. On voit des pièces de cuivre et d'argent que les collectionneurs se sont disputées au prix de plusieurs cents dollars, des décorations d'ordres de chevalerie, des médailles de campagnes militaires, des plaquettes d'événements historiques, des jetons de commerce et de sociétés secrètes, des monnaies grecques remontant à 2500 ans d'existence et des pièces romaines en usage à l'époque du Christ. Tous ces objets ont été soigneusement mis en ordre et étiquetés par M. L.-A. Renaud, conservateur actuel du musée, et la plupart ont été recueillis par l'éminent numismate R.-W. McLachlan au cours de recherches actives pendant soixante ans; d'autres nous ont été généreusement donnés par l'antiquaire Tiffin dont le portrait occupe la place d'honneur de cette salle.

*Salon principal.* Une porte de fer à deux battants nous donne alors accès dans la pièce principale de l'édifice. C'est ici qu'avaient lieu les réceptions officielles des maîtres du château sous le régime français et c'est ici que le général Wooster fit élever un dais, près du mur ouest de la salle, pour y donner solennellement audience au cours de l'invasion américaine; on en a conservé la trace derrière un

panneau mobile. Une immense cheminée béante donne un cachet hospitalier à ce salon dont l'ameublement comprend en particulier des clavecins curieux et le luxueux sofa d'acajou du gouverneur Sydenham qui habitait ce château. Les murs sont couverts de vues du vieux Montréal dont une grande partie ont été recueillies par feu Roswell Lyman, un des généreux donateurs du musée.

*Salle indienne.* Passons maintenant à l'endroit où se trouvent réunis les objets de provenance indienne. Ils sont tellement nombreux que c'est à peine si nous trouvons l'espace voulu pour y circuler; le plancher et les murs étant insuffisants, on a dû réquisitionner jusqu'au plafond pour y suspendre ces légers canots d'écorce dont la forme et la décoration différencient les tribus qui les ont confectionnés. Des vêtements en peau de daim ornés de rassades aux dessins les plus variés et des objets curieux, dont on peut difficilement s'expliquer la nature, sont étalés dans les vitrines, tandis que des mortiers et pilons à moudre le grain, des plats de bois, des raquettes de formes bizarres, des arcs avec leurs flèches, des calumets et des tomahawks sont distribués un peu partout. Le mur de l'est présente une collection très intéressante de ces planchettes décorées que les mères indiennes attachent sur leurs dos pour y placer leurs « papooses » afin de vaquer librement à leurs occupations et, au-dessous, une série des figures très caractéristiques des différentes tribus, tandis que, sur le mur ouest, on voit un grand tableau de la cérémonie de réception de Robert Symes au rang de « chef honoraire » des Hurons de Lorette et une suite remarquable de dessins au crayon exécutés par un indigène illettré, le chef *Té-la-ri-o-lin* qui s'est lui-même « portraicturé » en costume de gala.

*Au sous-sol.* Interrompons ici notre visite du rez-de-chaussée pour prendre l'escalier qui descend au sous-sol et nous nous trouverons dans l'antichambre où Benjamin Franklin aurait fait installer la presse à imprimer qu'il avait apportée des Etats-Unis en 1776 pour lancer des proclamations aux habitants de la province de Québec; ce serait donc ici le berceau de l'imprimerie à Montréal. Une porte de

service ouvre sur la cour et c'est là que venaient frapper les nécessiteux en invoquant la charité de madame de Ramezay. Cette excellente dame les accueillait toujours avec bonté, surtout les Indiens que la paresse et l'amour de la liberté réduisaient à un état de pauvreté extrême et qui se délectaient à des pitances qu'un estomac civilisé aurait difficilement digérées. La Mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines à Québec, nous en fournit la preuve en indiquant, dans une lettre à son beau-frère, comment on prépare la « sagamité », friandise extrêmement recherchée par les Indiens : « Pour traiter splendidement 60 ou 80 sauvages, dit-elle, on leur fait une sagamité composée de 4 mesures de farine de pois ou de blé d'inde délayée dans l'eau avec 4 pains de 6 livres pièce, un boisseau de pruneaux noirs, et, comme ils aiment que tout soit bien gras, 2 ou 3 livres de gros lard et une douzaine de chandelles de suif fondues. C'est leur plus grand régal ». Les dames canadiennes seront sans doute heureuses de conserver cette recette car une tradition qui se continue depuis les premiers temps de la colonie nous assure qu'elles reçoivent encore fréquemment « la visite des sauvages ».

*La cuisine.* Une porte au pied de l'escalier nous donne accès à la cuisine où des troncs d'arbres, brûlant sur les chenets de la cheminée, nous invitent à faire une délicieuse omelette au lard dans cette poêle dont la longue queue cotoie le tisonnier courbé; où le fusil du trappeur se penche amicalement vers ses assesseurs les pièges-à-ours et à renards; où la ménagère a rangé sur les tablettes d'une armoire vitrée les belles faïences bleues, grises ou brunes, dont quelques-unes ont été apportées par les colons venus de France. C'est ici, dans cette atmosphère franchement rurale, que la Société d'Archéologie invite ses membres, au mois de novembre chaque année, à prendre part à une « veillée du bon vieux temps », au son des violons, accordéons et jeux d'os, accompagnés des chansons, contes et danses d'autrefois.

*La boulangerie.* Nous voici maintenant dans la « boulangerie » qui se caractérise par un âtre où des marmites pendent à la crémaille et un four de 5 pieds de longueur par 4 de largeur pratiqué dans

l'épaisseur du mur central. Tout l'espace disponible est occupé par des meubles et autres objets de formes curieuses dont on peut difficilement s'expliquer l'usage à la lumière des connaissances modernes, depuis les bancs-lits et les promenettes d'enfants jusqu'aux peignes-à-filasse et aux chaufferettes pour voitures d'hiver.

*Les arts domestiques.* La pièce suivante nous présente un assemblage hétéroclite des divers objets d'usage domestique, depuis les barattes à beurre jusqu'aux laminoirs à écraser la paille des chapeaux. On y voit des moules à chandelles, simples, doubles, triples, quadruples et autres multiples, des falots de fer-blanc troué, des lampes à bec où la mèche fumeuse trempait dans l'huile à brûler, des « fers-à-craquer » et des fers pour tailleurs où l'on conservait la chaleur en y enfermant des braises, des patins à montures de bois, des bottes et « souliers-de-boeuf » avec leurs tire-bottes, des outils de métiers divers et autres instruments en usage dans les travaux de la ferme qui nous donnent tour à tour un aperçu des occupations de nos ancêtres.

*Les grandes voûtes de façade.* Nous passons par une poterne pratiquée dans l'arête centrale de l'édifice et nous voici dans une longue voûte coupée, près de son extrémité, par les assises d'une énorme cheminée de pierre; c'est la salle de locomotion. Nous y voyons comment nos premiers trains de chemin de fer circulaient sur des rails de bois, il y a cent ans, et comment le vélocipède à jantes de bois, sans pédales, se transformait en « araignée » haut-perchée vers 1875, puis en bicyclette à chaîne de transmission. Plus loin, ce sont les calèches, la voiture de gala de lord Durham et la première automobile qui aîr circulé dans les rues de Montréal<sup>63</sup>. Enfin l'évolution des pompes à incendie nous rend songeurs à la pensée des moyens rudimentaires que nos pères avaient à leur disposition pour éviter les conflagrations.

Dans la voûte suivante, une réplique exacte de la première locomotive qui aîr circulé en terre canadienne a été montée par le con-

---

63. Elle appartenait à U.-H. Dandurand qui l'avait importée de France en 1898 et provenait des ateliers « De Dion-Bouton ».

servateur du musée<sup>64</sup> et, tout autour de la pièce, on remarque une série des divers instruments agricoles en usage au pays il y a deux siècles, une charrue « à rouelles » provenant de l'île d'Orléans, les énormes balances utilisées par les Révérends Pères Jésuites au Cap-de-la-Madeleine en 1683 pour la pesée des viandes et des fourrures, les conduites d'eau du premier aqueduc de Montréal, creusées dans des troncs d'arbres et utilisées de 1801 à 1815; enfin, divers objets rappelant des souvenirs historiques ou servant aux usages domestiques.

Repasant par l'antichambre où fut établi le berceau de l'imprimerie, nous remontons alors au rez-de-chaussée.

*Petit salon.* Cette pièce est parfois désignée sous le nom de « salon Louis XV »; on y voit des meubles et des tentures de l'époque du siècle élégant, un cabinet en acajou qui appartenait à lord Dorchester, un clavecin et une harpe dont les cordes sont muettes pour toujours, des bibelots et des gravures qui en font un coin attrayant. C'est le sanctuaire des dames auxiliatrices du château.

*Vestibule d'honneur.* Au temps des gouverneurs, et même aux jours de l'École Normale et de l'Université Laval, c'est ici que se trouvait l'entrée principale de l'édifice. On y a déposé un « coffre de mariage » en bois sculpté, comme si la nouvelle épousée allait venir, d'un moment à l'autre, prendre possession de son domicile et ranger elle-même les toilettes de son trousseau.

Un escalier conduit à l'étage supérieur où se trouvent le logement du gardien et la « salle des ancêtres » aux solives saillantes et aux lucarnes à petits carreaux. Cette pièce est présentement désaffectée en attendant qu'on y fasse une installation permanente, mais ceux qui s'intéressent au mode de construction d'autrefois peuvent voir, par un judas pratiqué dans la montée d'escalier, que les planchers originaires se composaient de dalles de pierre étendues sur des solives d'un pied de diamètre.

---

64. Ce chemin de fer allait de Laprairie à Saint-Jean et fut inauguré par lord Gosford, gouverneur-général du Canada, le 21 juillet 1836.

*Sanctuaire du culte.* Ce qui caractérise la pièce destinée aux objets du culte, c'est la profusion de la sculpture sur bois. Nos ancêtres construisaient leurs églises en pierres des champs, mais ils n'avaient pas les moyens de faire venir ici ces artistes qui ciselaient les cathédrales d'Europe; on se contentait d'une ornementation de bois, tandis que les vieux reliquaires et vases sacrés venaient de France. Des hommes de goût, formés à l'école de Mgr de Laval et plus tard à celles des Labrosse, des Quevillon, des Baillairgé, des Jobin et autres artistes, ont doté nos vieilles églises de délicieuses statues d'anges et de saints, de chandeliers d'autel, de lustres, de panneaux d'ornement et autres objets finement sculptés que nous avons pu sauver de la destruction lors du remplacement des temples naïfs d'autrefois, si beaux dans leur simplicité, par les constructions tapageuses des temps modernes.

*Salle documentaire.* Nous terminerons notre visite par la pièce autrefois connue sous le nom de « Salle du Conseil » au temps des gouverneurs, transformée plus tard en bureau pour le surintendant de l'Instruction Publique. On y a réuni ce qu'on pourrait désigner sous la rubrique générale de « documents historiques », tels que manuscrits, gravures, plans, costumes civils et militaires, armes, faïences, instruments, bibelots et autres objets de luxe ou d'usage courant chez nos ancêtres. La place d'honneur est réservée au drapeau des « Patriotes de 1837 » à la bataille de Saint-Eustache et une lettre autographe, écrite au château même par les commissaires Franklin, Chase et Carroll le 11 mai 1776, est reproduite en *fac-similé*, l'original étant conservé au coffre-fort. Nous avons pensé que la reproduction de cette pièce historique intéresserait nos lecteurs à titre de souvenir de l'occupation militaire du Canada par les Américains; ils en trouveront le *fac-similé* sur la page suivante. C'est ici que les visiteurs s'inscrivent dans un registre tenu à cet effet et qu'ils peuvent se procurer des vues et autres mementos de leur promenade au royaume du souvenir.



Fac-similé (réduit d'un tiers) du sauf-conduit donné par les commissaires américains à madame Walker, aux fins de se réfugier aux Etats-Unis. Cette pièce fut écrite au château de Ramezay le jour même du départ de Benjamin Franklin.

Dear Sir

Montreal 11<sup>th</sup> May 1776

We desire that you will shew to Mrs Walker every civility in your power and facilitate her on her way to Philadelphia; the fear of cruel treatment from the enemy on account of the strong attachment to, and zeal of her husband in the cause of the united Colonies induces her to depart precipitately from her home; & to undergo the fatigue of a long and hazardous journey. We are sorry for the occasion of writing this letter & beg your attention to alleviate her distress; your Indulgent politeness & humanity, we are sensible, will thank this recommendation from us, would promptly you to perform the friendly office We are with great esteem & sincere regard for yourself & family

Dr Sir  
 of affectionate friends  
 Saml Chase  
 Ch Carroll & J. Carroll  
 B Franklin

Reproduction (reduced by one third) of the safeconduct letter given by the American Commissioners to Mrs. Walker, in view of taking refuge in the United States, and written in the Chateau de Ramezay, on the day of Franklin's departure.



## CONCLUSION

Telle est l'histoire du château de Ramezay et de ceux qui l'ont habité; histoire insipide peut-être pour les esprits superficiels, mais grandiose et combien captivante pour ceux qui voient, dans les constructions si péniblement édifiées par nos devanciers, autre chose que des matériaux de démolition destinés au pavage des rues et, dans les papiers de famille, autre chose qu'un amas de feuilles poussiéreuses et jaunies, bonnes tout au plus à faire du feu!

Il s'en trouve heureusement encore, et plus nombreux qu'on ne pense, de ces hommes et de ces femmes d'élite pour qui les pierres inertes et les chiffons de papiers chantent à l'âme un cantique éloquent: celui des travaux d'édification de la patrie canadienne, celui de l'oeuvre des découvreurs, des missionnaires, des colonisateurs et des soldats qui ont fondé au milieu des obstacles, maintenu en dépit des revers, et développé dans une apothéose, le pays où nous avons le bonheur de vivre.

Bénis soient-ils, ces pionniers qui ont jeté si virilement les assises d'une nation; bénis soient ceux qui luttent depuis trois siècles, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, pour la conservation d'un idéal, pour le maintien de leur langue, de leur foi, de leurs institutions nationales; bénis soient ceux qui veulent, en un mot, assurer la survivance de leur race en terre d'Amérique!

77  
10  
